Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 04 DEC. 2023

# CONVENTION CADRE
# PETITES VILLES DE DEMAIN

## Commune des Avirons

**ENTRE**

**La Commune des Avirons**

Représentée par Monsieur Eric FERRERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1ER décembre 2023,
Ci-après désigné parla Commune,

**La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)**

Représentée par Monsieur Michel FONTAINE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 Septembre 2023,
Ci-après désignée par la CIVIS,

D'une part,

**ET**

**Ci-après, les partenaires « financeurs » :**

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Réunion, Monsieur Jérôme FILIPPINI ;
- La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Nicolas BLANC ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le Délégué Territorial dans le Département, Monsieur Jérôme FILIPPINI
- L'Agence Française de Développement, représentée par sa Directrice Régionale, Madame Patricia AUBRAS
- Le groupe Action Logement, représenté par son Président, François CAILLE
- Le Conseil Régional de la Réunion, représentée par sa Présidente, Madame Huguette BELLO
- Le Conseil Départemental de la Réunion, représenté par son Président, Monsieur Cyril MELCHIOR

D'autre part,

**Les partenaires « locaux » :**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son Président, Monsieur Pierrick ROBERT ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Monsieur Bernard PICARDO ;
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par son Président Monsieur Jacques TECHER ;
- L'Agence de la Transition Ecologique, ADEME, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Frédéric GUILLOT ;
- Le CEREMA, représenté par son Directeur Agence Océan Indien – Antenne Réunion, Monsieur José Luis DELGADO

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique, respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre.
Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

**Commune des Avirons**

La Commune des Avirons a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 Avril 2022.

Une étude urbaine a depuis été menée, avec la réalisation d'un diagnostic, la proposition d'un scenario d'aménagement du centre-ville, aboutissant sur un plan guide. Celui-ci a permis la définition d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la rédaction de 54 fiches actions qui sont présentées dans le cadre de la présente convention. Cette étude a été validée en Comité de Pilotage le 28 novembre 2023.

Sur la base de ces conclusions, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme. L'objectif étant le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communicationet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

**Convention intercommunale ORT**

Une convention intercommunale ORT, dite « chapeau », intègre, dans un principe de subsidiarité, les dispositifs existants : Action Cœur de Ville (ACV) sur Saint-Pierre, Petites Villes de Demain sur Les Avirons, Petite-Ile, L'Etang-Salé et Cilaos. La commune de Saint-Louis devrait pour sa part intégrer le programme ACV pour la période 2023-2026.

Cette convention chapeau a vocation à évoluer par avenant, afin de permettre aux communes de la CIVIS, dès qu'elles auront défini leur projet de revitalisation, d'être annexées à cette convention.

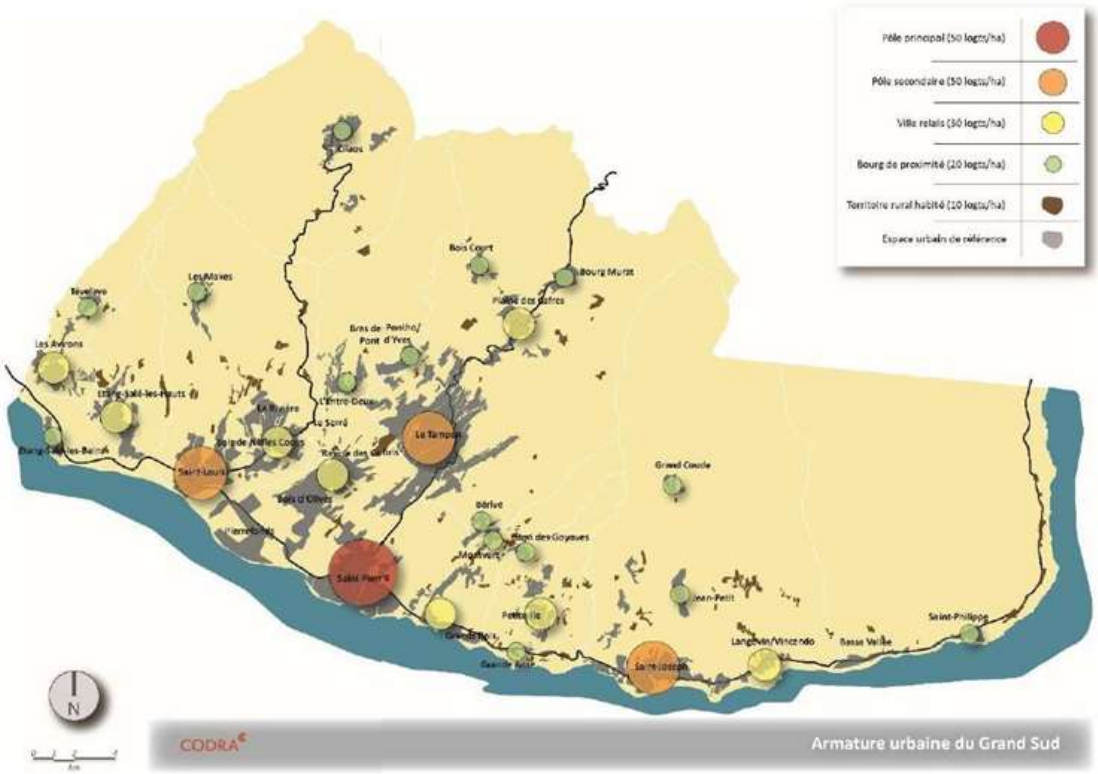
C'est le cas de la présente convention cadre de la Commune des Avirons, qui sera annexée par avenant à la convention intercommunale.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

## Article 2 –Les ambitions du territoire

**A l'échelle du Grand Sud**

Le Grand SUD est la plus grande micro-région de la Réunion composée de dix communes.
Cette entité géographique qui compte aujourd'hui environ 300 000 habitants devrait continuer de connaître une croissance démographique soutenue, révélatrice d'un territoire attractif. A long terme, ce sont près de 100 000 nouveaux habitants qu'il conviendra d'accueillir.



L'enjeu majeur est de permettre à ces nouvelles populations mais également aux citoyens actuels de vivre, travailler, consommer, se déplacer, se divertir, au sein d'un cadre de vie préservé et d'un environnement régénéré.
Pour préserver son identité mais également encourager le développement du Grand Sud, il convient de s'appuyer sur :

- Un territoire qui, de par sa diversité, ses contrastes, son industrie (notamment agroalimentaire) présente un potentiel de « bio-économie ».
- Un développement devant être lié au tourisme. L'ossature verte et bleue du territoire, caractérisée par la richesse des Hauts et la qualité du littoral, doit être mise en valeur au risque d'un développement de l'activité touristique concentré dans l'Ouest.

Il appartient au Grand Sud d'inventer un nouveau modèle de développement, qui s'appuie sur la solidarité territoriale et qui maintient la cohésion sociale en traduisant son projet d'aménagement et de développement durable à travers les axes suivants :

- La préservation et la valorisation de l'espace et des ressources ;
- L'équipement du territoire pour un bassin de vie de 400 000 habitants à long terme ;
- Un développement économique affirmant le rayonnement du Grand Sud ;
- Un développement au profit du citoyen sudiste garant de la cohésion sociale et territoriale.

**A l'échelle de la CIVIS**

L'ambition de l'Opération de Revitalisation Territoriale, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS, est d'apporter une cohérence dans les actions de revitalisation qui concourent aux objectifs d'équilibre et d'équité territoriale définis par le SCoT.

Grâce au dispositif d'ORT et de la boîte à outils mis à disposition, la CIVIS et les communes poursuivent la construction et la réalisation d'une stratégie territoriale cohérente, convergeant vers les mêmes objectifs de redynamisation : concrétiser un projet territorial avec un développement urbain raisonné, favoriser un appareil économique et commercial dynamique, diversifier et créer une offre de logements adéquate dans le respect de la mixité sociale et de la solidarité intercommunale.

Le projet de territoire de la CIVIS s'articule autour de l'équilibre territorial garant du vivre ensemble et de l'épanouissement à travers plusieurs axes :

## 1. LES BASES DU VIVRE ENSEMBLE

*Préserver l'identité et l'art de vivre*

Le mode de vie réunionnais représente un modèle de culture unique au monde dans lequel se côtoient, dans le plus grand respect, différentes pratiques culturelles et religieuses. La CIVIS est un acteur de l'enseignement et de l'apprentissage de cette culture afin de garantir le vivre ensemble sur notre territoire.

*Améliorer la qualité de notre alimentation*

Il est impératif d'apporter une réponse saine, adaptée et réfléchie à long terme aux besoins alimentaires de lapopulation. La CIVIS garantit la qualité des produits en favorisant le maintien et la création de petites exploitations de proximité tout en contribuant à la transformation locale des aliments pour limiter les transports sur de grandes distances en renforçant les circuits courts.

*Protéger et renforcer notre système de santé*

En partenariat avec les autorités compétentes, la CIVIS accompagne la protection et le renforcement du système de santé afin de garantir le libre accès aux soins pour tous en permettant d'encadrer les prix des soins, aider à désengorger et renforcer les hôpitaux et d'assurer la qualité des soins notamment par la modernisation des pratiques médicales.

## 2. POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

*Un aménagement raisonné et maîtrisé*

Il s'agit avant tout de trouver et d'assurer la faisabilité des réponses aux besoins économiques, environnementaux, d'habitats et de transport de la façon la plus cohérente et prospective possible.
Il en va donc de la responsabilité des politiques publiques de se montrer exigeantes à plusieurs égards, afin de limiter l'étalement urbain et de densifier les habitations pour répondre aux besoins en logements. Pour cela, la CIVIS est moteur dans la sanctuarisation des espaces naturels et agricoles avec une réglementation stricte pour l'établissement de toute forme d'habitat, dans la densification des secteurs déjà urbanisés en cœur de ville, dans l'encouragement des programmes vertueux en matière d'habitats écologiques, économes en consommation d'énergie et en proscrivant tous programmes provenant de promoteurs uniquement intéressés par la rentabilité financière des opérations.
Aussi, la problématique de l'aménagement du territoire dans le Grand Sud passe par une solidarité et une coopération en répartissant de manière équilibrée et rationalisée nos zones économiques et industrielles mais aussi nos équipements publics et culturels. L'objectif consiste donc à développer un équilibre territorial cohérent pour garantir la présence d'équipements et de services au public, soutenir l'attractivité et la compétitivité du territoire par l'investissement public, intégrer un rééquilibrage entre les territoires et valoriser le rôle de centralité assuré par certaines communes du territoire.
Enfin, il faut s'appuyer sur les innovations pour connecter les territoires en misant sur une mobilité plussobre et plus propre. La CIVIS accompagne la population vers de nouveaux modes de déplacement(Transports en commun, par câble, RRTG), les modes de déplacements alternatifs (vélo, à pied), le covoiturage et encouragele développement du télétravail pour limiter et rationaliser les déplacements.

## 3. VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE

*Protéger et consolider nos emplois*

Pour favoriser l'économie locale, la CIVIS priorise le « Fabriqué à La Réunion » en limitant sur son territoire la grande distribution, les grandes exploitations agricoles au profit des petits commerces et petites exploitations bien plus créateurs d'emplois.
Aussi, il convient de favoriser l'émergence de filières nouvelles permettant de produire localement et d'éviter la consommation à outrance de produits extérieurs synonymes de fortes émissions de $CO^2$ et d'impact sur l'environnement en valorisant la production locale.
Tendre vers l'équilibre territorial suppose de préserver et renforcer les services publics qui restent la meilleure garantie d'une plus grande égalité de tous sur notre territoire et de préservation du lien social.

*Avoir recours au potentiel des technologies de l'information et de la communication*

Les technologies de l'information et de la communication représentent ainsi une immense opportunité pour communiquer avec nos compatriotes de l'hexagone, des autres territoires ultramarins et du monde de manière plus générale. La généralisation du très haut débit permettra progressivement à l'ensemble des réunionnais de compenser le recours systématique au transport aérien et à l'acheminement de biens provenant du monde entier en développant massivement la vidéo conférence, l'échange de technologies de pointe, de savoirs et de programmes culturels.

*La CIVIS intercommunalité solidaire*

L'échelle de l'intercommunalité permet sans équivoque de raccrocher le territoire institutionnel au territoire vécu, même si des évolutions restent à apporter, vers le Grand Sud notamment. Le rôle de la CIVIS, de par sa capacité financière d'investissements permet à de petites communes de porter de grands projets, essentiels pour le territoire dans son ensemble. Les réflexions à mener sur une meilleure ouverture à la mer, sur des projets d'envergure d'aménagement touristique ou économique, sur la politique des transports ou des déchets ne peuvent se mener à l'échelle communale, tant d'un point de vue fonctionnel que financier.
Tendre vers l'équilibre territorial, c'est agir en faveur de la cohésion sociale et la préservation du vivre ensemble.

**La Commune des Avirons**

La Commune des Avirons se projette dans un XXIème siècle demandant de fortes capacités d'adaptation (transition démographique, écologique, numérique et économique).

Le territoire de la commune s'étend sur une superficie de 2667 Ha et représente 1,2% de la surface du département. La Commune comptait 11 246 habitants en 2018.

Son centre-ville est situé à environ 400 mètres d'altitude et son économie est axée particulièrement vers l'agriculture, le commerce de proximité, les services et le tourisme.

Les quartiers des Avirons sont résidentiels et ruraux. Au cours de ces 30 dernières années, du fait de son évolution, la Commune a conforté sa vocation purement agricole. Avec plus de 3000 logements sortis de terre, elle est devenue une cité résidentielle. Néanmoins, sans une approche globale des problèmes liés au développement local et à l'aménagement du territoire, l'activité économique s'est effondrée.

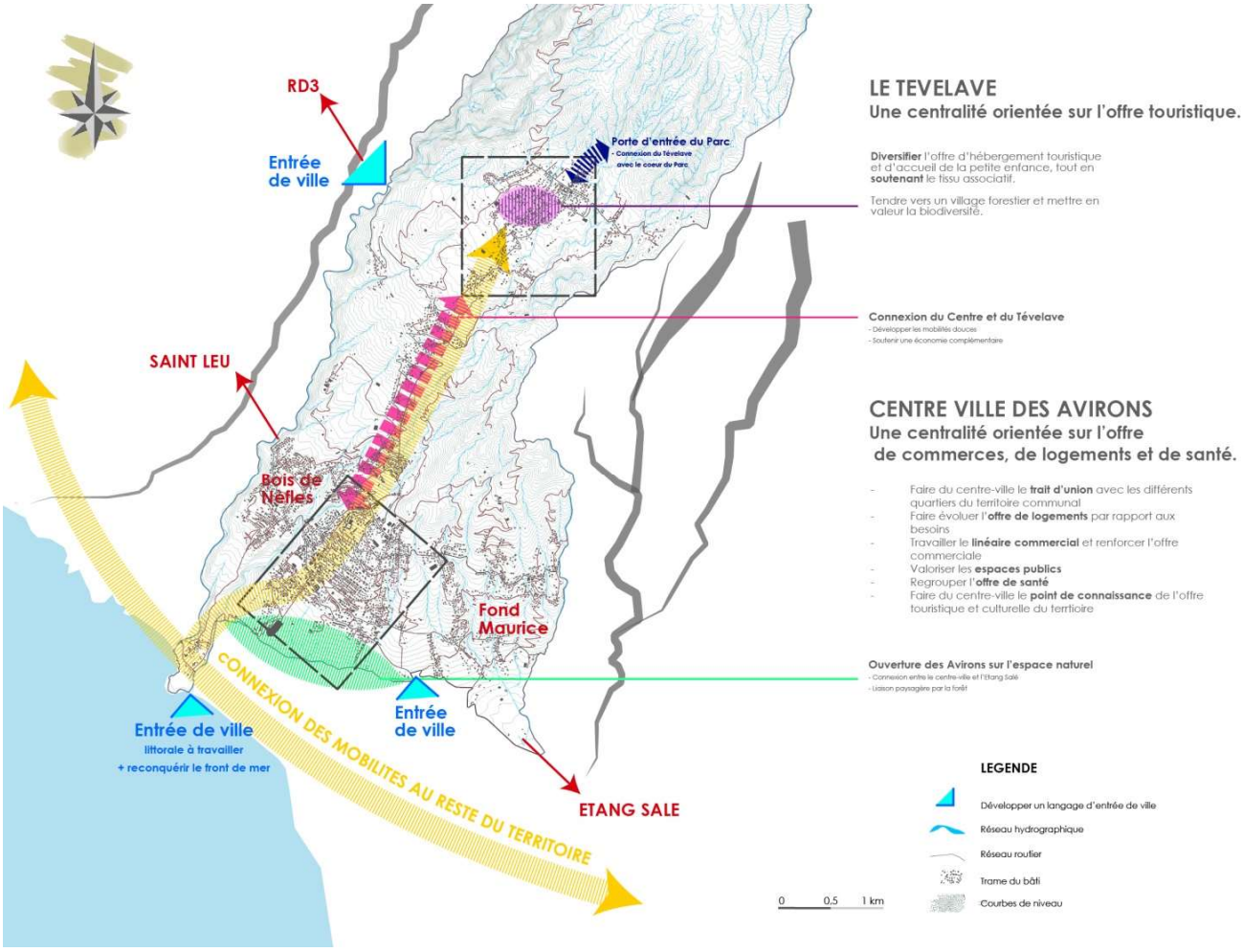
Le centre-ville souffre d'un manque de places de stationnement et d'un plan de circulation clair permettant le développement de commerces. Les pentes liées à la topographie de la commune rendent complexe l'intégration des notions d'accessibilité et de continuité des chaines de déplacement.

Le taux de chômage de la population active est de 30% et il dépasse les 37% au Tévelave. La Commune comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs dans son centre-ville, ni à les orienter vers le Tévelave, véritable vitrine touristique de la commune et porte d'entrée du parc National.

Le diagnostic de l'étude urbaine réalisée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain a démontré que la liaison entre le bourg du Tévelave et le cœur de ville doit être le fer de lance de la stratégie de revitalisation de la commune.

En effet, les enjeux qui ressortent de cette phase de diagnostic sont les suivants :

- Mettre en valeur l'identité, le patrimoine naturel et paysager de la Commune,
- Favoriser les mobilités douces, notamment piétonnes et cyclables en proposant des poches de stationnement en centre-ville,
- Requalifier et pacifier la RD11, colonne vertébrale du centre-ville, et retravailler le linéaire commercial,
- Constituer un cœur de ville attractif, commerçant et pacifiéen proposant des espaces publics de qualité,
- Proposer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire, prenant en compte le vieillissement de la population,
- Recentrer l'offre de santé afin d'offrir une meilleure visibilité à l'offre de soin,
- Favoriser l'implantation d'une zone d'activité économique,
- Développer l'offre d'hébergement touristique,
- Faire du Tévelave un village forestier, vitrine touristique au service de la préservation de la biodiversité.




Pour y arriver, la stratégie de revitalisation de la Commune des Avirons repose sur un développement économique et touristique raisonné orienté vers la transition écologique et démographique. La Commune souhaite s'appuyer sur ces deux centralités qui, chacune aura un rôle majeur à jouer dans la redynamisation de son territoire.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques du programme Petites Villes de Demain.

Les orientations stratégiques sont issues de la stratégie de développement du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la Commune, de l'étude urbaine menée dans le cadre de Petites Villes de Demain et du projet de mandature de l'équipe municipale.

- **Orientation 1 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat**

Le parc immobilier subit une forte pression qui s'accentue ces dernières années due à l'attractivité résidentielle de la Commune et à sa position de carrefour entre le Sud et l'Ouest.

Au regard de ces constats, la Commune porte l'ambition dans le projet PVD :

- D'imposer dans le Plan Local d'Urbanisme des prescriptions de densification en Zone Ua,

Le projet de révision prévoit l'augmentation de 20% de l'emprise au sol, passant de 60 à 80%, l'augmentation de la hauteur maximale de construction de 10 mètres à 15 mètres au faitage et la suppression de la hauteur relative. De plus, pour les opérations consacrant au moins 50% de leur surface au logement social tel que défini à l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, une hauteur supplémentaire de 3 mètres au faitage est accordée.

- De rénover l'habitat insalubre via l'étude pré-opérationnelle OPAH lancée sur le territoire de la CIVIS,

Dans le centre-ville, 76 logements ont été identifiés dont 49 sont vacants ou en état d'abandon manifeste.

- De densifier les dents creuses afin d'augmenter l'offre de logements dans le centre-ville,

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude a été menée sur les capacités de densification du territoire à travers les logements vacants, les friches urbaines, les dents creuses, l'intensification du tissu urbain existant et le potentiel constructible au sein des espaces urbains de référence du SCoT Grand Sud.

Parmi ces catégories, il a été recensé un potentiel de 195 logements en dents creuses et 45 logements en intensification du tissu urbain.

- De développer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins des habitants

La Commune souhaite développer une offre de petits logements, de logements sociaux et de logementsadaptés au senior. Dans cette perspective, des discussions sont en cours avec des promoteurs privés.

- **Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

La Commune des Avirons ne dispose pas aujourd'hui d'un centre-ville commerçant. Certains commerces se sont développés de part et d'autre de la route départementale, mais l'offre reste très restreinte. L'hypercentre connaît un taux de rotation important de ses commerces accumulé à un taux devacance commercial important. De plus, de nombreux professionnels de santé se sont installés de manière éparpillée sur le linéaire commercial, ne permettant pas d'offrir une place suffisante au développement d'autres commerces.

Le projet d'aménagement propose de créer des conditions favorables afin de créer un centre-ville attractif, propice à la déambulation, et à l'installation d'une offre commerciale diversifiée. Celui-ci vise à sortir du principe de la ville-rue à travers l'agrandissement de l'espace commerçant de l'hypercentre, de recentraliser l'offre de santé afin de récupérer des locaux et de créer un véritable parcours commercial.

Pour ce faire, le réaménagement de la RD11 doit permettre de renforcer le linéaire commercial en proposant une meilleure visibilité aux commerces, faciliter la déambulation et la consommation (terrasses, espaces publics, mobilier urbain). Sur la RD11, l'ouverture d'une halle des métiers de bouche (épicerie, boucher, poissonnier) permettra de compléter l'offre de proximité et la structuration du secteur économique doit permettre de concevoir une dynamique favorable à la remise en location des locaux vacants.

Le déplacement du carrefour market en périphérie immédiate de l'hypercentre est également un facteur important du projet de revitalisation. La commune souhaite ainsi proposer deux offres commerçantes distinctes :

- Une offre généraliste alimentaire en entrée de ville,
- Une galerie commerciale avec commerce de détail, offre de restauration et rooftop au cœur de la centralité,
- Une offre de stationnement avec la création d'un parking semi enterré en lieu et place du stade.

Enfin, la Commune souhaite mettre en place un outil numérique afin de rendre visible l'offre commerciale du centre-ville et se doter d'une charte des devantures et enseignes commerciales afin de sensibiliser, conseiller et accompagner les commerçants dans un projet de création ou de rénovation de leur local commercial.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude sur le potentiel de création d'espace de co-working,

- Etude sur la construction de kiosques à caractère économique le long de la RD11,
- Etude d'implantation d'une zone d'activité économique et touristique,
- Des discussions avec des promoteurs privés pour l'implantation de résidences hôtelières.

- **Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

La Commune souhaite rompre avec le principe de ville rue et étoffer l'offre de stationnement du centre-ville permettant aux usagers de consommer dans le centre-ville.

Pour ce faire, avec le déplacement du collège, la Commune souhaite créer une boucle de circulation dans le cœur de ville avec la requalification de la rue du Général de Gaulle, de la rue du Stade, de la rue Edouard Sartre et de la rue Henry Enault. Cette boucle en sens unique sera pacifiée et végétalisée afin de faciliter la déambulation piétonne et vélo.

La requalification de la RD11 consiste à mettre une portion de la voie en sens unique afin d'élargir les trottoirs et de créer des espaces végétalisés avec du mobilier urbain pour valoriser le parcours commercial et favoriser la déambulation.De plus, pour faciliter les connexions entre la partie haute et la partie basse de la nouvelle centralité, des ascenseurs urbains seront mis en place au niveau de la gare routière et du parking pour permettre à tous de se déplacer aisément malgré le dénivelé. Une large voie piétonne végétalisée sera également créée avec pour ambition d'être une artère arborée liant directement l'esplanade de la mairie et le pôle d'échanges.

La concentration du stationnement au niveau du parking semi-enterré à la place du stade permet une nouvelle répartition des flux poussant le consommateur à s'arrêter dans le centre-ville, de délester les voiries de places de stationnement et de s'assurer de la continuité piétonne au cœur de la centralité.

Concernant les transports en commun, la Commune souhaite que la gare routière évolue en un pôle d'échanges proposant les services afférants (agence alternéo, bornes vélos électrique, location de vélo, parking relais) permettant ainsi aux habitants des Avirons et plus globalement des utilisateurs des transports en communde ne plus avoir, systématiquementrecours à la voiture pour se rendre dans l'hypercentre.

Plusieurs autres projets sont à l'étude sur le territoire et participeront au projet de revitalisation :

- Etude de définition d'un schéma directeur de covoiturage à l'échelle de la CIVIS,
- Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale,
- Etude de faisabilité pour une liaison téléphérique entre Bois Blanc – Centre-Ville – Le Tévelave et Cilaos,
- Etude de définition d'un nouveau plan de circulation et de stationnement à l'échelle communale.

- **Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Le projet de revitalisation est avant tout porté sur l'amélioration du cadre de vie, la création d'espace pour le vivre ensemble et la facilitation de l'accès à la culture.

Le centre-ville des Avirons ne dispose aujourd'hui que de très peu d'espaces publics. L'un des projets phares est de créer un poumon vert à la place du collège qui accueillera un théâtre de plein air et des microarchitectures à vocation économique. Cet espace à vocation sociale, culturelle et économique accueillera à terme, des manifestations telles que le marché forain, la fête de la musique, des concerts, des pièces de théâtre ou de comédie. Il a pour vocation d'être le cœur de l'animation du centre-ville. La configuration permet également de proposer aux habitants un espace où se poser et consommer dans un écrin de verdure arboré.

Le poumon vert sera accompagné par un ensemble de places publiques permettant une déambulation aisée dans toute la nouvelle centralité, guidée par des cheminements piétons végétalisés. La Maison HOARAU qui revêt un intérêt patrimonial sera conservée et réhabilitée pour en faire un lieu de valorisation du patrimoine local.

Concernant Le Tévelave, avec le projet de la maison de la biodiversité, de création d'un arborétum d'espèces indigènes et endémiques ainsi que l'étude en cours pour la définition du village forestier, l'ambition est de faire du village un haut lieu de préservation et de pédagogie autour de la thématique de la biodiversité et du mode de vie des hauts. La municipalité souhaite que Le Tévelave soit pionnier dans le domaine, afin d'en faire une attraction pour inciter les visiteurs à se déplacer aux Avirons. Le déplacement de l'école permet aussi de repenser l'entrée de village et de proposer un nouvel espace public.

La reconquête du littoral et de l'entrée de ville littorale fait également partie intégrante du projet. En effet, la CIVIS est lauréate de l'opération France Vue Sur Mer qui va permettre de repenser la pointe des Avirons et son interaction avec les usagers. Pour ce faire, une étude est en cours pour, définir la création d'espaces d'observation de la faune et la flore, repenser la mobilité vers et depuis l'espace ainsi quesensibiliser aux préoccupations environnementales.

- **Orientation 5 : Développeret faciliter l'accès aux équipements et aux services publics**

La présence d'équipements et de services, notamment liés à la santé, est une condition indispensable pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants, attirer de nouveaux résidents et faire émerger de nouvelles activités économiques.

La Commune fournit aux habitants du territoire une offre diversifiée d'équipements et de services publics qui concourent au bon vivre de la commune et à l'attractivité du territoire.

Afin de garder cette dynamique, laCommune porte l'ambition de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords, pour conforter et renforcer son rôle de centralité.
L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle, sportive et sanitaire (avec la réhabilitation des plateaux sportifs, de la salle Georges Brassens, la médiathèque, l'hôtel de ville, la construction d'un EHPAD, d'une halle multi-usages, d'un centre social, d'un bâtiment administratif) participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices au soutien de l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la configuration du centre-ville.

Pour compléter cette démarche, la municipalité a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales couvrant les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, l'insertion sociale et professionnelle et l'amélioration du cadre de vie.

- **Orientation 6 : Thématiques transversales**

Le projet de mandature de l'équipe municipale est tourné vers la Petite Ville de Demain, il est fortement influencé par les principes du développement durable.
Plusieurs projets importants sont en cours d'études sur le territoire comme PRODEO, la rénovation énergétique des équipements publics municipaux, le déploiement de dispositif de récupération des eaux de pluies et la création d'une déchetterie.

Ces orientations s'intègrent en cohérence avec la stratégie de territoire définie dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CIVIS.

## Article 4 –Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville et le Tévelave figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3.

### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches actions. ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CIVIS.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

| AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION | N° | ACTIONS | PORTEURS | NIVEAU DE PRIORITE | STATUT | PERIMETRE D'INTERVENTION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine* | *1* | Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | Commune | Moyen | Engagée | Action transversale |
| | *2* | Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr HOAREAU pour valoriser le patrimoine | Commune | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *3* | Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *4* | Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé et végétaliser les abords de voirie) | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *5* | Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave | Département | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *6* | Etude pour réhabiliter et valoriser le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique | CIVIS | Moyen | En projet | ORT Tévelave |
| | *7* | Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | Commune | Fort | Engagée | ORT Tévelave |
| | *8* | Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | Commune | Fort | Engagée | ORT Tévelave |
| | *9* | Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat* | *10* | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *11* | Favoriser l'installation de résidences pour | Commune | Fort | Engagée | Action transversale |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | personnes âgées | | | | |
| | *12* | Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | CIVIS | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *13* | Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | Commune /CCAS | Fort | Engagée | Action transversale |
| | *14* | Mise en place d'un EHPAD | Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics* | *15* | Réhabiliter l'hôtel de ville | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *16* | Créer des maisons de quartiers sur la Commune (Fond Maurice / Tévelave) | Commune | Moyen | En projet | Hors périmètre |
| | *17* | Réhabilitation de l'école Paul Hermann | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *18* | Créer une maison de santé | Privé | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *19* | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | Commune | Fort | Validée | Action transversale |
| | *20* | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | Commune | Moyen | En projet | Action transversale |
| | *21* | Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *22* | Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *23* | Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | dans le centre-ville | | | | |
| | *24* | Construction d'un bâtiment administratif regroupant CCAS et Police Municipale | Commune | Moyen | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *25* | Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | CCAS | Fort | Engagée | Action transversale |
| | *26* | Mettre en place un centre social dans le centre-ville | CCAS | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *27* | Rénover / Proposer des équipements sportifs de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | Commune | Moyen | Engagée | Hors périmètre |
| | *28* | Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | Commune | Moyen | En projet | ORT Tévelave |
| | *29* | Construction d'un nouveau collège | Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré* | *30* | Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *31* | Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | Commune | Moyen | En projet | Action transversale |
| | *32* | Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville | Commune / CCI | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *33* | Etudier la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11 | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *34* | Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique / | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | touristique | | | | |
| | *35* | Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *36* | Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *37* | Implanter une galerie commerciale (R+1) et unehalle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | 38 | Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | 39 | Déplacer la surface commerciale existante | PRIVE | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | 40 | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | PRIVE | Fort | En projet | Action transversale |
| | | | | | | |
| *Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions* | *41* | Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | Commune / Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *42* | Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la Commune | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *43* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | CIVIS | Fort | Engagée | Action transversale |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *44* | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *45* | Mettre en place deux ascenseurs urbains | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *46* | Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *47* | Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *48* | Proposer une offre de mobilité pour les séniors | Commune / Département | Fort | En projet | Action transversale |
| | *49* | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la Commune - Téléphérique | CIVIS | Fort | En projet | Action transversale |
| | | | | | | |
| *Thématiques transversales* | *50* | Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *51* | Reconquérir le front de mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer) | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *52* | Rénovation énergétique des équipements publics communaux | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *53* | Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *54* | Créer une déchetterie sur le territoire | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |

### 4.3. Projets en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

### 4.4. Les périmètres d'Opération de Revitalisation du Territoire

L'Opération de Revitalisation des Territoires est un outil mis à la disposition des collectivités locales pour faciliter et soutenir les projets de revitalisation de leur centre-ville, voire d'autres secteurs à enjeux sur le territoire.

L'ORT vise à faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi qu'à favoriser un renouvellement du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice à la mixité sociale et à un développement durable du territoire.

En réponse, le Plan Guide du territoire met en exergue deux secteurs à enjeux :

- Le centre-ville, qui comprend la majorité des activités économiques, des services et équipements du territoire. Il intègre les actions du projet de territoire situées sur le centre-ville,
- Le bourg du Tévelave, qui tend à devenir un village forestier pionnier en termes de pédagogie et de préservation de la biodiversité.

Les cartes de projets des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville des Avirons et le village du Tévelave, sont présentées en annexe 4. Ces deux centralités doivent fonctionner de concert pour œuvrer à la revitalisation de la commune des Avirons.

**Le centre-ville, vers une mixité fonctionnelle vecteur d'attractivité**

Le centre-ville comprend la majorité des équipements et services de la Commune, cependant l'activité économique a du mal à se développer. Principalement à caractère résidentiel, la volonté de la municipalité est d'offrir aux habitants et usagers du centre-ville une mixité fonctionnelle à travers une nouvelle centralité axée sur le développement économique, la culture et le social.

Le projet de revitalisation nécessite donc l'usage d'outils forts pour mener à bien la stratégie foncière favorisant la densification, le renforcement de l'activité commerciale et la simplificationdes procédures administratives pour faciliter l'essor des projets.

Sur le secteur du centre-ville, plusieurs outils de l'ORT seront mobilisés :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat:
    - Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » sur tout le territoire communal et ainsi impulser l'investissement locatif pour les bâtis anciens dégradés,
    - Une étude pré-opérationnelle pour déterminer les objectifs et échéances d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH),

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville :
    - Encadrement des baux commerciaux,
    - Simplification des projets d'implantation en centre-ville,
    - Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI,

- Renforcer les outils de maîtrise foncière :
    - Renforcement du Droit de Préemption Urbain (DPU),

- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux :
    - Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT (PIORT),
    - Dérogations à l'application de certaines règles du PLU,
    - Permis d'aménager multi-sites.

**Le Tévelave, un village forestier à vocation touristique au service de la préservation de la biodiversité**

Porte d'entrée du Parc National, le Tévelave est un secteur prisé pour le développement agricole du territoire, son patrimoine naturel, sa biodiversité typique des territoires des hauts et son attractivité touristique. Le Village compte près de 1900 habitants et doit conforter son offre de services et d'équipements de proximité tout en se développant d'un point de vue touristique.

En effet, la démarche de « Mise en Tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial » a pour premier objectif de « révéler le caractère et la valeur patrimoniale des territoires composant à la fois le « cœur » du Parc National et sa zone d'adhésion ainsi que le « bien » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO » par la mise en découverte des « itinéraires et portes du Parc National ».

La Commune des Avirons, par la signature de la convention d'application de la Charte du Parc National, le 4 juillet 2018, a conforté son engagement pour la mise en valeur de ce territoire situé aux portes du cœur du Parc National de La Réunion.

Le projet de revitalisation du territoire s'appuie sur le Tévelave comme étant la locomotive touristique de la commune. La stratégie d'aménagement vise à une mise en valeur environnementale, paysagère, patrimoniale et urbanistique du bourg du Tévelave, en lien avec la forêt attenante, permettant de positionner le bourg comme un lieu original, attractif pour les habitants, les visiteurs et les touristes, où la nature serait présente et la biodiversité préservée.

En effet, le bourg du Tévelave tend à garder sa vocation de bourg de proximité dans une atmosphère apaisante, afin d'en faire un village pionnier en termes de pédagogie autour de la préservation de l'environnement et des espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

L'objectif étant que l'ensemble des flux générés dans le cadre de cette attractivité touristique transite par l'hyper- centre et soit en partie capté pour consommer et déambuler dans la nouvelle centralité qui se sera renforcée d'un point de vue commercial, culturel et social.

Au-delà de cette ambition de restructuration du bourg, deux projets phares sont en cours d'études sur le bourg du Tévelave à savoir :

- La maison de la biodiversité,
- La définition du concept de village forestier et du mode de vie y afférant,

Sur ce secteur, le droit de préemption urbain renforcé sera mobilisé pour mener à bien cette stratégie de structuration, de renaturation, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité du territoire.

Aussi, Le Tévelave souffre d'une rotation importante de son tissu commercial. La Commune souhaite donc pouvoir bénéficier du droit de préemption sur les locaux commerciaux et de l'encadrement de ces baux pour renforcer l'attractivité commerciale à destination du tourisme.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe…),services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme…pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisations propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à soutenir la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avances ou de subventions, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune des Avirons assume son rôle de centralité, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Au sein de la Commune des Avirons, un chef de projet PVD est responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La CIVIS et la Commune des Avirons s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…), afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers sesservices, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de

projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Étatsoutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégieen matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaborationdes projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (BPIFRANCE), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 8.

### 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage àdésigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

*La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.*

### 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.
Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département*.

Il est à préciser que les aides du Département sont susceptibles d'évolution sur la durée de la convention.

### 6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne la CIVIS dans la réalisation de son étude pré opérationnelles OPAH à hauteur de 24% du montant global.

### 6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes sur l'environnement et l'emploi. Ils sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### 6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Il est à préciser que le tableau financier indique l'accompagnement des partenaires de manière indicative.
Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T, et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

La maquette financière figure en annexe n°8.

| Nombre de projets déclinés dans la maquette financière | 54 |
|---|---|
| **Montant prévisionnel total des projets** | 69 625 952,00 dont :<br>9 projets non chiffrés<br>7 projets ne nécessitant pas de participation financière<br>3 projets privés |
| **Participation CIVIS** | Accompagnement sur 10 projets<br>Participation chiffrée connue à ce jour : 280 725,00 |
| **Participation ETAT** | Accompagnement sur 08 projets<br>Participation via ANAH, ANS, Fonds Vert, ANCT, DETR, DAAF, DAC<br>Participation chiffrée connue à ce jour 1 232 725,00 |
| **Participation Région Réunion :** | Accompagnement sur 0 projets<br>Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00 |
| **Participation Département de la Réunion :** | Accompagnement sur 5 projets<br>Participation chiffrée connue à ce jour : 0,00 |
| **Montant total des participations connues à ce jour, correspondant à des subventions déjà acquises :** | 1 485 650,00 € |

## Article 7– Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et des représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8- Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme régulièrement renseigné est établi, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 9.

## Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 12– Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 13- Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente présent convention.

## Article 14– Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du Code de la Justice Administrative du différend qui les oppose et de saisir le Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Saint-Denis.

## Article 15– Signatures

A , le

Convention signée en 13 exemplaires.

| | |
|---|---|
| Commune des Avirons | CIVIS |
| | |
| ETAT | Agence Nationale de l'Habitat |
| | |
| Conseil Régional | Conseil Départemental |
| | |
| Etablissement Public Foncier de la Réunion | Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion |
| | |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion | Agence Française de Développement |
| | |
| ADEME | CEREMA |
| | |

| Action Logement |
| --- |
| |

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Plan Guide du territoire**

**Annexe 2 –Tableau des fiches actions par orientations stratégiques**

**Annexe 3– Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 4 – Carte « Projet » sur les périmètres des secteurs d'intervention ORT**

**Annexe 5– Plan d'aménagement du cœur de ville**

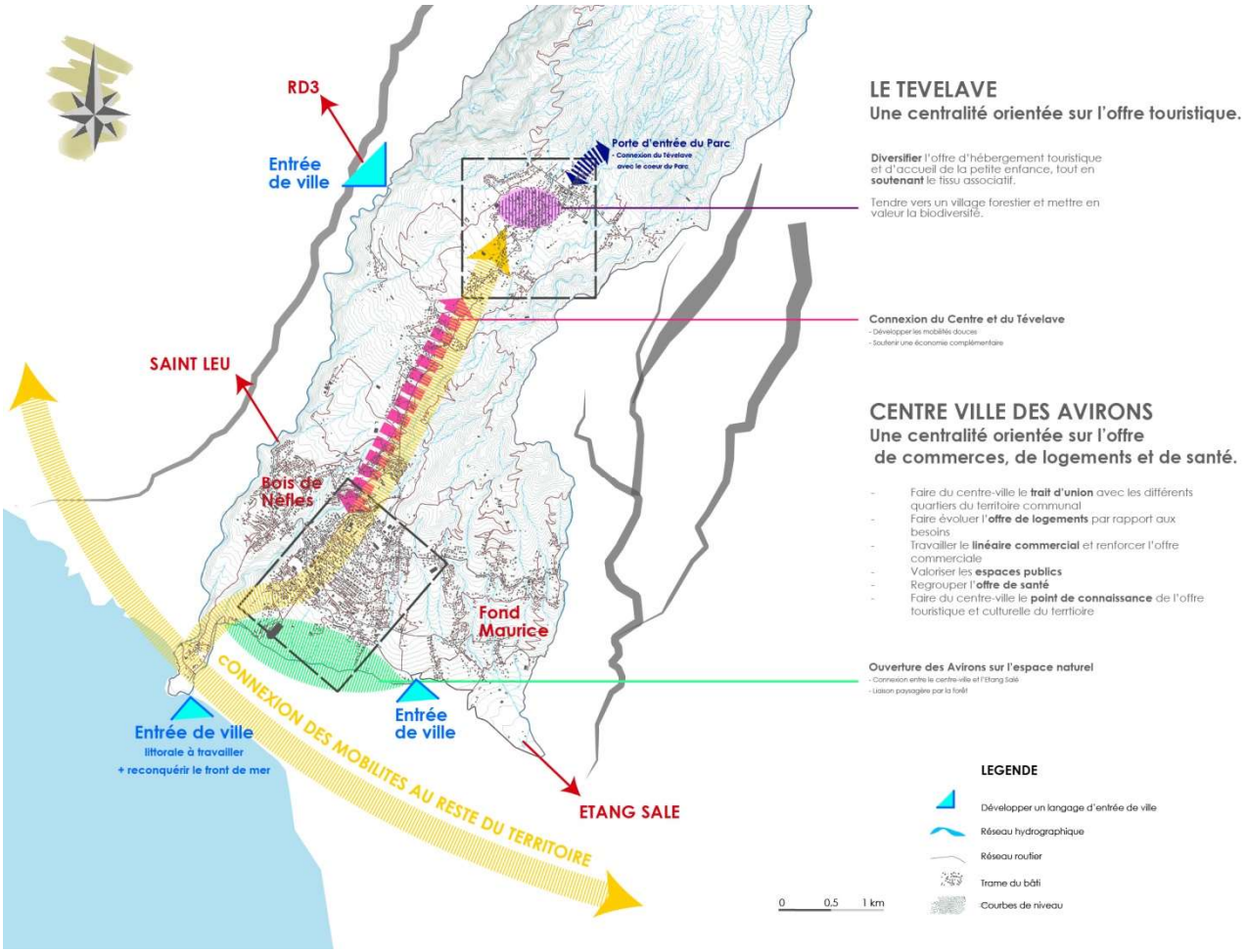
**Annexe 6 - Fiches actions**

**Annexe 7 – Calendrier des actions**

**Annexe 8 - Maquette financière**

**Annexe 9 – Indicateurs de suivi par opérations**

## Annexe 1 – Plan guide du territoire



## Annexe 2 – Tableau des fiches actions par orientations stratégiques

| AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION | N° | ACTIONS | PORTEURS | NIVEAU DE PRIORITE | STATUT | PERIMETRE D'INTERVENTION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine* | *1* | Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | Commune | Moyen | Engagée | Action transversale |
| | *2* | Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr HOAREAU pour valoriser le patrimoine | Commune | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *3* | Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *4* | Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé et végétaliser les abords de voirie) | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *5* | Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave | Département | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *6* | Etude pour réhabiliter et valoriser le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique | CIVIS | Moyen | En projet | ORT Tévelave |
| | *7* | Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | Commune | Fort | Engagée | ORT Tévelave |
| | *8* | Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | Commune | Fort | Engagée | ORT Tévelave |
| | *9* | Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de* | *10* | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | Commune | Fort | En projet | Action transversale |

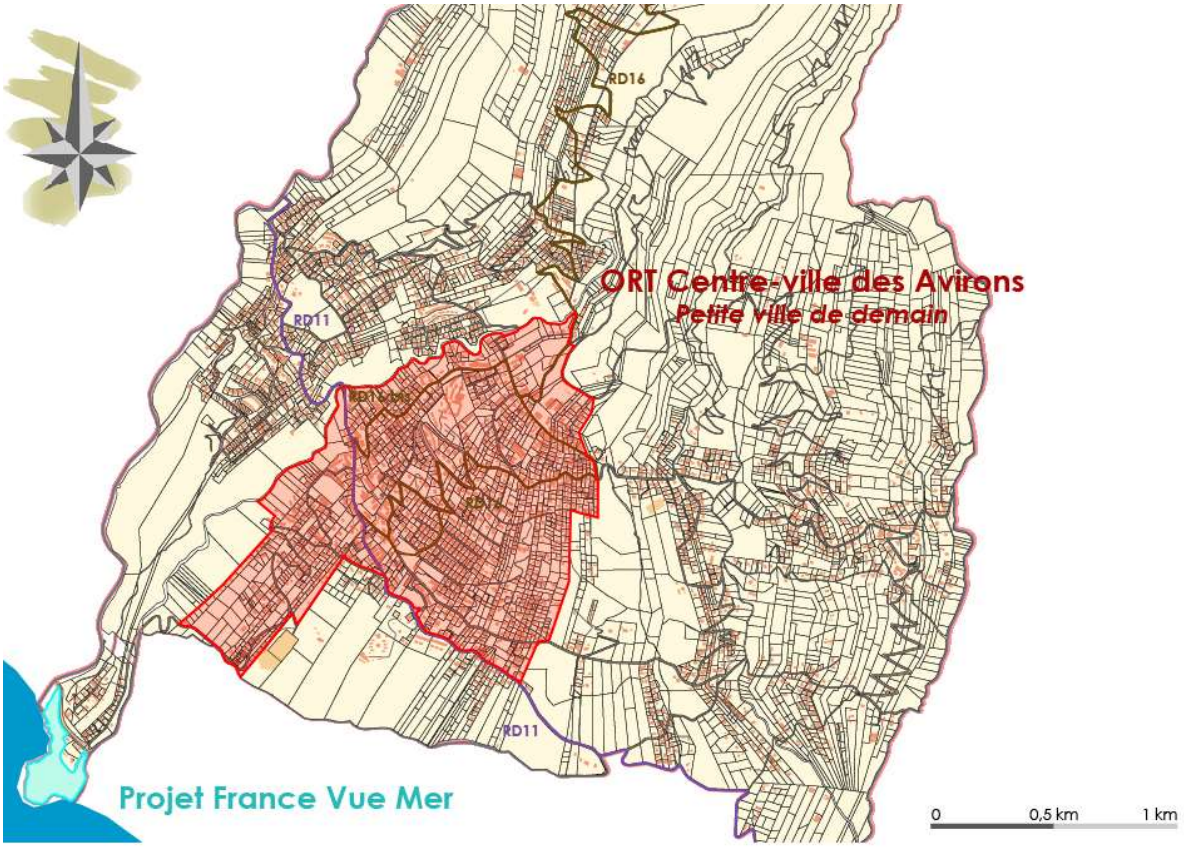
| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *l'habitat* | *11* | Favoriser l'installation de Résidences pour Personnes Agées | Commune | Fort | Engagée | Action transversale |
| | *12* | Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | CIVIS | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *13* | Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | Commune /CCAS | Fort | Engagée | Action transversale |
| | *14* | Mise en place d'un EHPAD | Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics* | *15* | Réhabiliter l'hôtel de ville | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *16* | Créer des maisons de quartiers sur la Commune (Fond Maurice / Tévelave) | Commune | Moyen | En projet | Hors périmètre |
| | *17* | Réhabilitation de l'école Paul Hermann | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *18* | Créer une maison de santé | Privé | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *19* | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | Commune | Fort | Validée | Action transversale |
| | *20* | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | Commune | Moyen | En projet | Action transversale |
| | *21* | Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *22* | Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | *23* | Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | sportive de proximité dans le centre-ville | | | | |
| | *24* | Construction d'un bâtiment administratif regroupant CCAS et Police Municipale | Commune | Moyen | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *25* | Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | CCAS | Fort | Engagée | Action transversale |
| | *26* | Mettre en place un centre social dans le centre-ville | CCAS | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *27* | Rénover / Proposer des équipements sportifs de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | Commune | Moyen | Engagée | Hors périmètre |
| | *28* | Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | Commune | Moyen | En projet | ORT Tévelave |
| | *29* | Construction d'un nouveau collège | Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | | | | | | |
| *Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré* | *30* | Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *31* | Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | Commune | Moyen | En projet | Action transversale |
| | *32* | Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville | Commune / CCI | Fort | Engagée | ORT Centre-ville |
| | *33* | Etudier la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11 | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *34* | Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique / | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |

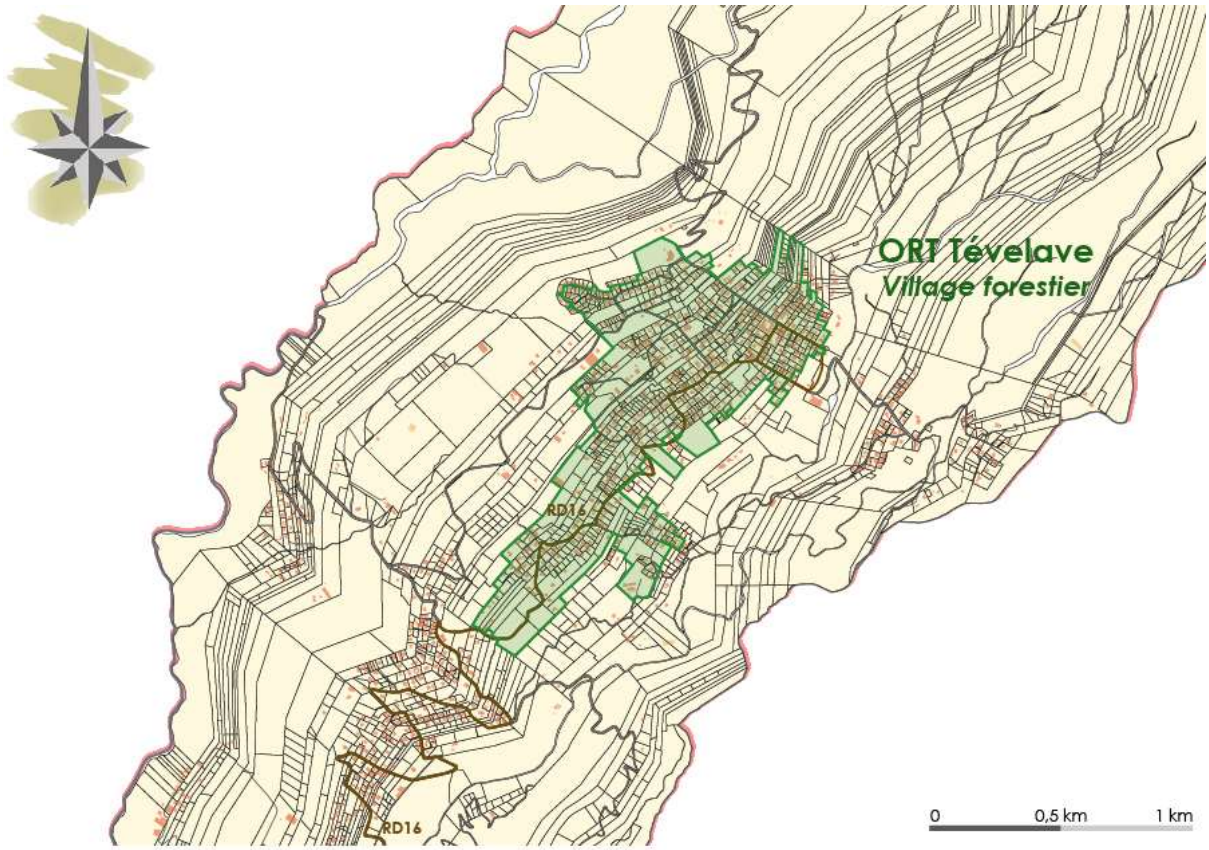
| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | touristique | | | | |
| | *35* | Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *36* | Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *37* | Implanter une galerie commerciale (R+1) et unehalle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | 38 | Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège | Commune | Moyen | En projet | ORT Centre-ville |
| | 39 | Déplacer la surface commerciale existante | PRIVE | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | 40 | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | PRIVE | Fort | En projet | Action transversale |
| | | | | | | |
| *Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions* | *41* | Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | Commune / Département | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *42* | Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la Commune | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *43* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | CIVIS | Fort | Engagée | Action transversale |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | *44* | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges | CIVIS | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *45* | Mettre en place deux ascenseurs urbains | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *46* | Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *47* | Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *48* | Proposer une offre de mobilité pour les séniors | Commune / Département | Fort | En projet | Action transversale |
| | *49* | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique | CIVIS | Fort | En projet | Action transversale |
| | | | | | | |
| *Thématiques transversales* | *50* | Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | Commune | Fort | En projet | ORT Centre-ville |
| | *51* | Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer) | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |
| | *52* | Rénovation énergétique des équipements publics communaux | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *53* | Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | Commune | Fort | En projet | Action transversale |
| | *54* | Créer une déchetterie sur le territoire | CIVIS | Fort | En projet | Hors périmètre |

**Annexe 3 – Périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

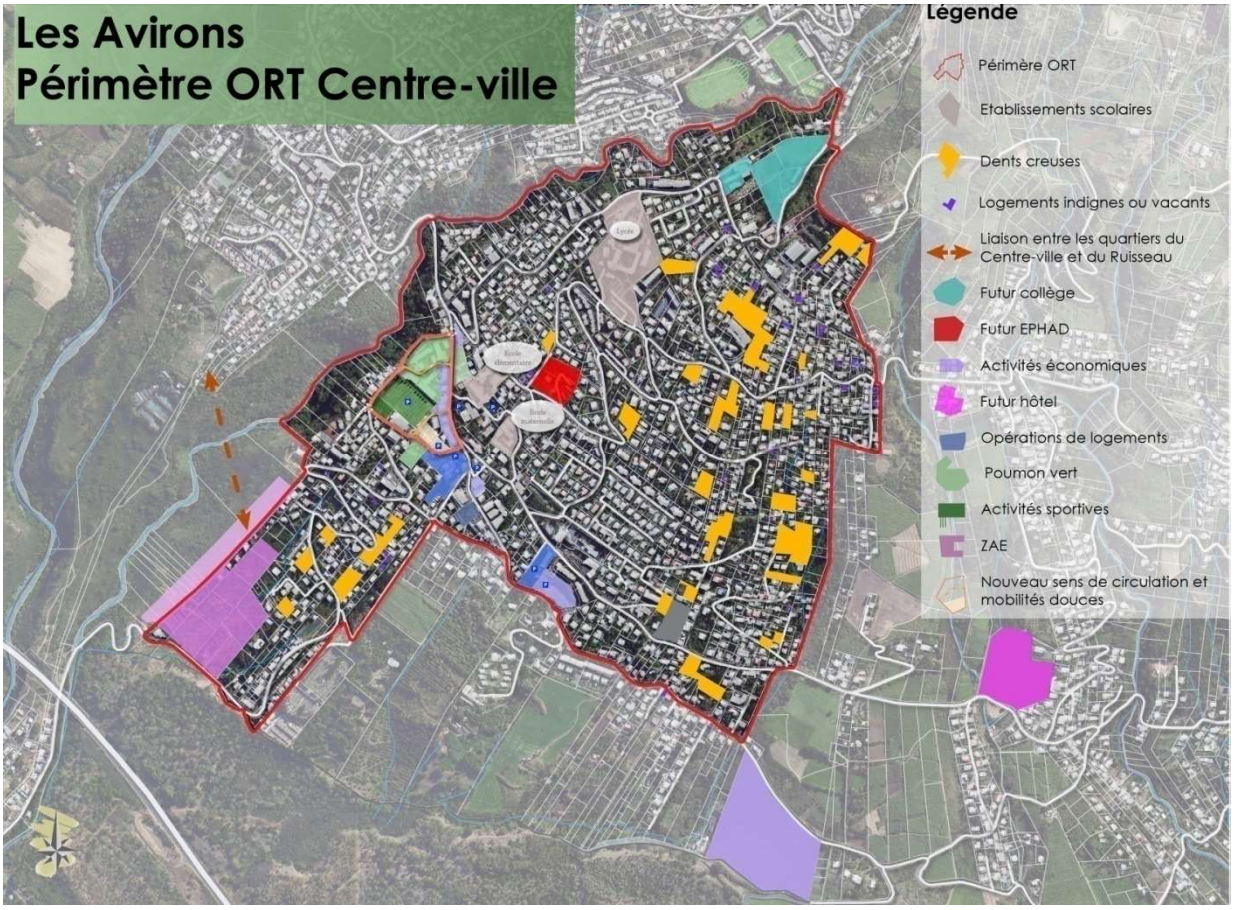


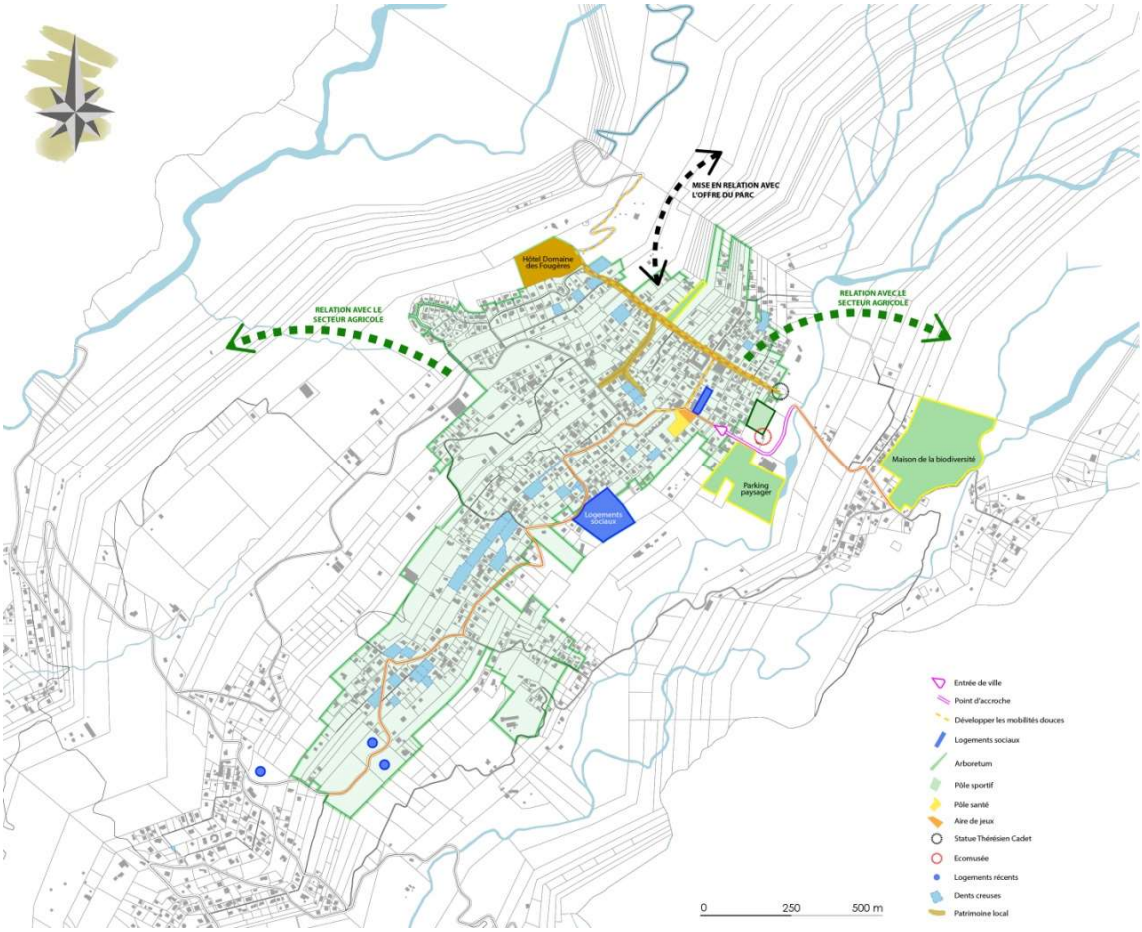

Centre-ville des Avirons - Périmètre ORT




Tévelave - Périmètre ORT

**Annexe 4 – Carte projet des secteurs d'intervention ORT**



## Annexe 5 – Plan d'aménagement du cœur de ville



# 2023

## COMMUNE DES AVIRONS

## Petites Villes de Demain

**[ANNEXE 6 – FICHES ACTIONS]**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire et se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document est évolutif et comprend des fiches actions validées et des projets en maturation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

# FICHE ACTION N° 01

## CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Imposer un cahier des prescriptions architecturales au PLU |
| Action n° | 01 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Le cahier de prescriptions architecturales permet d'avoir un diagnostic architectural et patrimonial des constructions sur le territoire et de répertorier toutes les prescriptions pour protéger l'identité de commune des Avirons (maison créole..).<br><br>Ce document permet ainsi aux porteurs de projets d'être en cohérence avec l'ensemble des constructions du territoire.<br><br>Il s'agit dans un premier temps de présenter et faire comprendre la philosophie dans laquelle s'inscrit le territoire, puis d'informer sur les prescriptions architecturales (obligations supplémentaires au règlement du PLU) pour vous aider à construire votre projet.<br><br>Ce document explicite les prescriptions et recommandations applicables à l'ensemble des constructions. C'est un outil à destination des résidents voulant rénover leurs biens et des concepteurs des futures constructions. |
| | La commune pourra être accompagnée du CAUE, expert en architecture locale et leur insertion dans le milieu environnant pour réaliser ce cahier des prescriptions.<br>L'Etat accompagnera également la commune dans le cadre de la révision du PLU et pourra avoir un avis sur ce document.<br>Ces partenariats sont à initier. |
| Dépenses prévisionnelles | 8 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023/2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud » |

| | |
|---|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune des Avirons s'intégreront dans cette ambition, plaçant la protection du patrimoine et la préservation de l'identité de la commune au cœur des problématiques.<br>Cette action permettra de renforcer la cohérence architecturale et de renforcer la visibilité et l'attractivité de la centralité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 02

## REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAISON DU DOCTEUR HOAREAU

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Réhabilitation de l'ancienne maison du docteur Hoareau |
| Action n° | 02 |
| Statut | Engagé |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La maison Hoareau est une maison d'architecture créole remarquable située au cœur du centre-ville des Avirons. Elle fait partie du patrimoine de la commune.<br><br>Cette maison dispose également d'un superbe parc créant un poumon vert au cœur du centre-ville des avirons.<br><br>L'objectif principal est de conserver ce patrimoine et de créer un point d'accroche pour la mise valeurs de l'offre touristique et culturelle sur le territoire des avirons.<br><br>Elle accueillera :<br>- Un point d'information touristique local<br>- Un point de vente des produits artisanaux avironnais<br>- Une micro-folie<br><br>Le jardin sera conservé et deviendra un espace public de respiration partie intégrante de la nouvelle centralité. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : COMMUNE, DESTINATION SUD, DAC OI, ABF, CMA …<br>Autres partenaires : Artisans, agriculteurs, prestataires de services touristiques, … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études : |

| | |
|---|---|
| | - Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, BATIMENTS) :<br>600 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024<br>- Démarrage des études : second semestre 2024<br>- Démarrage des travaux des acquisitions du site |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Offrir une visibilité de l'offre touristique et culturelle du territoire des avirons<br>Créer un point d'accroche sur le centre-ville |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 03

## CREATION D'UN POUMONT VERT

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Création d'un poumon vert dans le centre ville |
| Action n° | 03 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Mairie des Avirons |
| Description de l'action | Lors des différentes phases de diagnostic et de concertation réalisées dans le cadre de l'étude, les habitants, les élus et les commerçants ont exprimé leurs besoins en espaces publics qualitatifs, en lieux de proximité végétalisés et aménagés pour se détendre et se retrouver en famille.<br><br>La ville des Avirons, caractérisée par une grande minéralité de ses aménagements, souhaite profiter de la libération du foncier du collège pour aménager un grand poumon vert au cœur du centre-ville en lieu et place du collège actuel.<br>L'établissement scolaire sera entièrement déposé pour permettre le réaménagement global de la parcelle (cf. fiches action n°4, n°23 et n°40).<br><br>Les objectifs de la création de ce parc urbain seront multiples :<br>• Créer un espace de respiration et de rencontre à proximité du pôle économique renforcé du centre-ville ;<br>• Ramener la nature en ville ;<br>• Désimperméabiliser les sols en adéquation avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;<br>• Accueillir une multitude d'activités économiques, culturelles, de loisirs ;<br>• Générer du lien social ;<br>• Rendre le centre-ville plus attractif en incitant la population à rester.<br>• |
| Partenaires | Porteur du projet : Commune |

| | |
|---|---|
| | Partenaires institutionnels : CIVIS, ABF, DEPARTEMENT …<br>Autres partenaires : Association de quartier, habitants … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études :<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS,DEMOLITION) :<br>3 600 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non connu |
| Calendrier | - LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2024<br>- DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMETRE 2024<br>- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES DEPLACEMENT DU COLLÈGE |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Créateur de lien social<br>Centralité verte<br>Attractivité du centre-ville comme espace de loisirs et de détente |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 04

## RENATURATION DU CENTRE-VILLE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Renaturation des espaces publics du centre-ville |
| Action n° | 04 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Mairie des Avirons |
| Description de l'action | Les centres urbains, le centre-ville des Avirons ne faisant pas exception, se sont aménagés ces dernières décennies en déconnection totale avec la nature. L'arbre et la végétation ont été longtemps absents des réflexions en lien avec le développement des villes. Or, dans les centres urbains, les problématiques liées au changement climatique, à la perte de biodiversité, aux effets de la vie citadine sur la santé, à la dégradation des conditions de vie explosent.<br>A l'heure de l'objectif national Zéro Artificialisation nette (ZAN), urbaniser autrement et renaturer les villes sont deux stratégies incontournables à mettre en œuvre.<br><br>Le projet de renaturation du centre-ville dans le cadre de PVD consistera à un retour à l'état naturel ou semi-naturel des espaces urbains en s'appuyant sur la trame d'espaces publics existants ou à créer. Que ce soit à travers la création d'un parc intergénérationnel, la valorisation du parc boisé attenant à la maison du Dr Hoareau, futur point touristique local, la création d'un poumon vert à la place du collège, la végétalisation des abords de voirie dans le cadre de la requalification de la Rue Général de Gaulle et de la création d'une nouvelle boucle de circulation, la reconquête des espaces artificialisés – revêtements bétonnés et imperméables, trottoirs, espaces verts peu qualitatifs, etc. |

| | |
|---|---|
| | Il répondra à une demande sociétale forte avec :<br>• L'amélioration du cadre de vie,<br>• La création d'îlots de fraîcheur permettant de faire diminuer la température,<br>• Le renforcement de la présence de l'eau en contribuant à la lutte contre le ruissellement et les inondations,<br>• La restauration de la biodiversité en ville,<br>• La désimperméabilisation des sols,<br>• La densification des trames vertes, bleues et brunes,<br>• La restauration des fonctions du sol,<br>• La participation au bien-être des habitants et des usagers,<br>• L'amélioration de la santé. |
| Partenaires | Porteur du projet : Commune<br>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS…<br>Autres partenaires : Association de quartier, habitants … |
| Dépenses prévisionnel | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études :<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) :<br>1 300 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | - A déterminer<br>- Fonds vert (axe 2) avec le fonds de renaturation des villes et des villages |
| Calendrier | - Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024<br>- Démarrage des études : second semestre 2024<br>- Démarrage des travaux des 2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Biodiversité<br>Centralité verte<br>Attractivité du centre-ville comme espace de loisirs et de détente<br>Création d'ilots de fraicheur |
| Annexes | Renaturation des espaces publics du centre-ville |
| | |

# FICHE ACTION N° 05

## LA MAISON DE LA BIODIVERSITE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Création d'une maison de la biodiversité |
| Action n° | 05 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Département |
| Description de l'action | La maison de la Biodiversité a pour vocation de sensibiliser à la préservation de l'environnement et au respect de la biodiversité à travers une démarche pédagogique adaptée et innovante.<br><br>Elle sera ciblée sur la biodiversité des hauts de la Réunion avec les espèces locales (Pétrel de Barau…) avec un volet faune et un volet flore.<br><br>Animée par les services municipaux et ses partenaires institutionnels et associatifs ; la maison de la Biodiversité accueillera tout au long de l'année une grande variété d'expositions, d'ateliers, de conférences et d'animations destinés aux adultes et aux enfants. |
| Partenaires | La Région Réunion, le Département et l'Agence Française de la Biodiversité, ainsi que l'Etat (Fond Vert).<br><br>Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. Ces partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».<br>- le PCAET à travers l'action « mettre en oeuvre la démarche DAUPI »<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | Valoriser le territoire en préservant la biodiversité et en mettant en valeur le patrimoine naturel.<br><br>C'est l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la centralité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 06

## ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA MAISON BLANCHE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Etude pour réhabiliter et valoriser la le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique |
| Action n° | 06 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | L'espace de la maison blanche au Tevelave revêt un caractère patrimonial fort. Aujourd'hui l'espace est en partie occupé par l'éco-musée. La maison blanche elle, est abandonnée.<br><br>L'étude doit permettre de valoriser la maison blanche et de reconfigurer l'espace afin d'en faire un point d'attrait touristique pour le Tévelave. |
| Partenaires | CIVIS |
| Dépenses prévisionnelles | 50 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Cette action permettra de valoriser le patrimoine communal et de renforcer la visibilité et l'attractivité de la centralité du Tévelave.<br>Elle permettra également de valoriser d'un point de vue touristique le lieu. |
| Annexes | / |

# FICHE ACTION N° 07

# ETUDIER LE CONCEPT DE VILLAGE FORESTIER

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace et le patrimoine |
| Action nom | Réalisation d'une étude d'aménagement du bourg du Tévelave en village forestier-Commune des Avirons |
| Action n° | 07 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune des Avirons |
| Description de l'action | La démarche de «Mise en Tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial» a pour premier objectif de « révéler le caractère et la valeur patrimoniale des territoires composant à la fois le « cœur » du Parc National et sa zone d'adhésion ainsi que le « bien » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO » par la mise en découverte des « itinéraires et portes du Parc National ».<br><br>La commune des Avirons, par la signature de la convention d'application de la Charte du Parc National, le 04 juillet 2018, a conforté son engagement pour la mise en valeur de ce territoire situé aux portes du cœur du Parc National de La Réunion.<br><br>Il s'agit de proposer une stratégie d'aménagement visant une mise en valeur environnementale, paysagère, patrimoniale et urbanistique du bourg du Tévelave, en lien avec la forêt attenante, permettant de positionner le bourg comme un lieu original, attractif pour les habitants, les visiteurs et les touristes, où la nature serait présente et la biodiversité préservée, dans une atmosphère apaisante. |

| | |
|---|---|
| | Afin de mieux valoriser ses atouts (naturels, culturels…) et d'améliorer l'expérience de visite (promenade, détente, activités ludiques, loisirs, tourisme…), la municipalité souhaite définir une stratégie d'aménagement du Tévelave en lien avec la forêt. Ce lien n'étant pas visible actuellement.<br><br>Il est attendu que ce projet contribue à améliorer le cadre de vie des habitants et participe au rayonnement et à l'attractivité du Tévelave pour les publics extérieurs (touristes, visiteurs, nouveaux arrivants…).<br>Le Tévelave doit devenir un site de référence en terme de mise en valeur de la biodiversité.<br>Ce projet devra contribuer à la politique globale en faveur d'un tourisme durable.<br>L'étude pourra ainsi permettre de redéfinir collectivement les contours du village forestier, en y intégrant les notions de qualité paysagère, de protection de la biodiversité. |
| Partenaires | Les partenaires ci-après sont déjà engagés sur le programme Porte de Parc du Tévelave depuis 2018. Ils pourront alimenter l'étude et émettre un avis sur l'étude.<br>- La Commune des Avirons ;<br>- La CIVIS;<br>- Le Parc National ;<br>- Destination Sud Réunion ;<br>- L'Office National des Forêts ;<br>- La Région Réunion ;<br>- Le Conseil Départemental ;<br>- Ile de la Réunion Tourisme ;<br>- Association Développement Rural Réunion (AD2R) ;<br>- Comité d'Orientation Stratégique d'Aménagement et de Développement des Hauts (COSDAH) ;<br>- Le GAL Grand SUD ;<br>- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;<br>- Les chambres consulaires (CCIR, CMA, Chambre d'Agriculture de la Réunion) ;<br>- L' agence d'Urbanisme AGORAH ;<br>- Les associations et toutes autres organisations ayant pour objet la valorisation du territoire ;<br>- Les habitants du Tévelave ;<br>- Les élèves de l'école Marcel LE GUEN |

| | |
|---|---|
| | - |
| Dépenses prévisionnelles/définitif | 40 000 €HT. |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | fonds vert de l'Etat : 32 000 €HT<br>Commune des Avirons : 8 000€ HT |
| Calendrier | 2023 /2024<br>Le délai global maximum d'exécution de l'étude est fixé à 6 mois hors aléa et hors validation des documents par le maître d'ouvrage. |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Fiche action également inscrite dans le cadre du dispositif Porte de Parc du Tévelave avec le Parc National. La fiche s'inscrit également dans le projet de territoire de la CIVIS. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | On se trouve sur une localité stratégique pour la Commune des Avirons car ce bourg de proximité représente l'atout touristique majeur de la Commune. D'ailleurs, le Tévelave s'inscrit dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) partiellement classée en 2017.<br><br>En effet, la Commune souhaite à travers cette étude mettre en œuvre un schéma d'aménagement paysager autour de la thématique « village forestier » permettant un tourisme durable.<br>Cette centralité secondaire constitue une interaction forte entre le centre-ville et les Hauts de l' Ouest . |
| Annexes | Néant |

# FICHE ACTION N° 08

## CRÉATION D'UN ARBORETUM

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Création d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique et touristique |
| Action n° | 08 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La végétalisation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.<br><br>Dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, la renaturation doit participer à la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature en ville.<br><br>La volonté municipale est de faire du Tévelave un village forestier à vocation pédagogique autour de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce projet va permettre d'ancrer sur le village un espace dé découverte d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion. |
| Partenaires | Etat (Fond Vert) avec le financement prévisionnel de 80%. |
| Dépenses prévisionnelles | 1 500 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | - 1 200 000€ Etat (via Fond vert)<br>- 300 000€ Commune |
| Calendrier | 2024-2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».<br>- le PCAET à travers l'action « concilier gestion des sols, de l'eau, encourager la végétalisation et lutter contre les ilots de chaleur »<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de | Développer le confort climatique grâce aux espaces de nature à |

| | |
|---|---|
| centralité | proximité du centre bourg. Permettre la possibilité aux habitants et touriste de s'arrêter dans le village et de découvrir des espèces indigènes et endémiques. |
| Annexes | / |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

# FICHE ACTION N° 09

## ETUDE DE RENATURATION DES CENTRES-VILLES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Etude de renaturation des centres-villes |
| Action n° | 09 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | La végétalisation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.<br><br>Dans l'objectif d'adaptation au changement climatique, la renaturation doit participer à la réduction des vulnérabilités en ciblant des solutions fondées sur la nature en ville.<br><br>L'étude est répartie en trois phases : un état des lieux des espaces urbanisés et du potentiel de renaturation des centres villes, l'élaboration du schéma directeur de renaturation des centres villes, et enfin l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel. |
| Partenaires | CIVIS<br>Etat (Fond Vert) avec le financement prévisionnel de 80% de l'étude. |
| Dépenses prévisionnelles | 350 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | - 280 000€ Etat (via Fond vert)<br>- 70 000€ CIVIS |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Promouvoir l'écologie urbaine et rurale ».<br>- le PCAET à travers l'action « concilier gestion des sols, de l'eau, encourager la végétalisation et lutter contre les ilots de chaleur »<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 portant sur l'équilibre environnemental du territoire. |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | Développer le confort climatique grâce aux espaces de nature à proximité du centre bourg. Permettre la possibilité aux habitants de s'arrêter en centre-ville et de profiter d'ilots de fraicheur. |
| Annexes | / |

# FICHE ACTION N° 10

## DEVELOPPER DES NOUVEAUX LOGEMENTS POUR TOUS

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat »* |
| Action nom | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire |
| Action n° | 10 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La municipalité souhaite développer une offre de logements diversifiée et adaptée pour tous : logements sociaux, logements pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap, logements libres plus respectueux de l'environnement…<br><br>Pour ce faire, l'EPFR accompagne la commune pour l'acquisition de foncier et la construction de logements sociaux.<br>En parallèle, la commune travaille également avec des promoteurs privés. |
| Partenaires | La commune est accompagnée par l'EPFR pour l'acquisition du foncier. Un Plan d'Action Foncière a été réalisé.<br>L'Etat accompagne également la commune dans la programmation et le financement des opérations de logements sociaux.<br><br>Ces partenariats sont engagés.<br>Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. |
| Dépenses prévisionnelles | / |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »<br>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Situés, dans l'enveloppe urbaine, les terrains identifiés pour accueillir des projets de constructions nouvelles viendront requalifier la centralité en contribuant à améliorer le dynamisme |

| | |
|---|---|
| | et en assurant un renouvellement de la ville.<br>Cette nouvelle offre de logements adaptée pour tous participera à l'attractivité résidentielle du territoire. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 11

## CRÉATION DE RÉSIDENCES PERSONNES ÂGÉES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat »* |
| Action nom | Favoriser la création d'une résidence personnes âgées |
| Action n° | 11 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La municipalité souhaite développer une offre de logements diversifiée et adaptée pour tous : logements sociaux, logements pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap, logements libres plus respectueux de l'environnement…<br><br>La résidence pour personnes âgées répond à une demande grandissante sur le territoire en lien avec le vieillissement de la population. Ce projet permet aux personnes âgées de rester sur leur territoire et de bénéficier de nouveaux services (soins médicalisés, activités…). |
| Partenaires | La commune est accompagnée par l'EPFR pour l'acquisition du foncier. Un Plan d'Action Foncière a été réalisé.<br><br>L'Etat accompagne également la commune dans cette action. Le Département et l'ARS pourront accompagner la commune dans la mise en place de ce type de structure.<br>Ces partenariats sont à initier.<br><br>Ce projet pourra compter d'autres partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »<br>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de | Situés, dans l'enveloppe urbaine, les terrains identifiés pour |

| | |
|---|---|
| centralité | accueillir des projets de constructions nouvelles viendront requalifier la centralité en contribuant à améliorer le dynamisme et en assurant un renouvellement de la ville.<br>Cette nouvelle offre de logements adaptée pour tous participera à l'attractivité résidentielle du territoire. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 12

## ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat |
| Action nom | Etude pré-opérationnelle « Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat » |
| Action n° | 12 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Cette étude concerne les communes PVD de la CIVIS ainsi que Saint Louis. sur l'habitat, puis dans un second temps de déterminer l'opportunité de mise en place d'une OPAH et sa nature (OPAH classique, OPAH RU,..). Une OPAH consiste à proposer, au sein d'un périmètre, un programme d'intervention qui définit les objectifs quantitatifs de réhabilitation, voire de démolition-reconstruction, et les stratégies à mettre en place sur les différents volets à traiter.<br><br>Enfin, dans un troisième temps, si l'étude confirme la nécessité d'une OPAH, elle débouche alors sur la signature d'une convention entre l'ANAH, la CIVIS, les communes concernées et l'ensemble des partenaires financeurs. |
| Partenaires | ANAH, Banque des territoires |
| Dépenses prévisionnelles | 117 050 € |
| Plan de financement prévisionnel | ANAH : 58 525€<br>Banque des territoires : 27 800 €<br>CIVIS : 30 725 € |
| Calendrier | 2023/2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | PLH-PILHI |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement de l'attractivité des centres-villes grâce à la réhabilitation du bâti |
| Annexes | / |

# FICHE ACTION N° 13

## ELABORER UNE CHARTE DU BIEN VIELLIR

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »* |
| Action nom | Elaborer une charte du bien vieillir |
| Action n° | 13 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La charte du bien vieillir est un cahier des charges de prescription qui a pour objectif de décrire les caractéristiques d'un nouveau modèle d'habitat à destinations des séniors, à destination des bailleurs sociaux et des promoteurs privés afin que les logements soient adaptés. |
| Partenaires | CCAS / RFVAA |
| Dépenses prévisionnelles | 25 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | 20 000 € : demande de financement RFVAA<br>5 000 € : commune des Avirons |
| Calendrier | 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- Le PLH à travers l'objectif « Faciliter le parcours résidentiel sénior »<br>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Cette action permettra de répondre de manière qualitative aux vieillissements structurels de la population de la commune des Avirons. |
| Annexes | / |

# FICHE ACTION N° 14

## CONSTRUCTION D'UN EHPAD

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Construction d'un EHPAD dans le centre ville des Avirons |
| Action n° | 14 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Département |
| Description de l'action | Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraites médicalisées qui propose un accueil en chambre. Ils s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.<br><br>La réunion comptabilise une petite vingtaine d'EHPAD, un nombre largement insuffisant au regard de la révolution démographique en cours. Dans une étude publiée en décembre 2020, la DREES a estimé que 108 000 nouvelles places seront nécessaires dans les 10 ans qui viennent. Aussi, il n'y a que 7 EHPAD répartis dans le sud et l'Ouest de l'île, donc aucun entre Saint-Louis et Saint-Paul.<br><br>En ce sens, et en partenariat avec l'ARS et le Département, la commune des Avirons souhaite l'installation de cette structure au sein de son centre-ville proche des commerces, des services de proximité et des équipements publics. |
| Partenaires | Le département, l'ARS, l'ETAT sont des partenaires clés pour la création de cette structure. |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2025/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Valoriser et amplifier les solidarités intergénérationnelles et l'action sociale »<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public »<br>- le PLH à travers l'action « Faciliter le parcours résidentiel sénior » |

| | |
|---|---|
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Vecteur de création d'emploi et générateurs de flux, cet équipement viendra renforcer le projet de revitalisation du territoire et conforter le rôle de centralité de l'hyper-centre. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 15

## RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Réhabilitation de l'hôtel de ville |
| Action n° | 15 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Le projet prévoit plusieurs modifications afin de permettre un meilleur accueil du public, une meilleure accessibilité et connexions entre les services.<br><br>L'entrée principale sera modifiée pour créer un espace d'accueil dans le prolongement du hall. Le hall d'entrée est préservé et libre d'aménagement afin de servir d'espace d'accueil et d'attente du public. Le service d'accueil redevient le point d'entrée de la Mairie des Avirons.<br><br>Au rez-de-chaussée, deux petites salles de réception du public seront mises à disposition. Ces deux salles pourront être aménagées en une seule pièce si besoin.<br><br>Des cloisons légères coulissantes et pivotantes pourront être proposées.<br>La salle des mariages sera conservée et aura un accès sur le jardin.<br>Un ascenseur situé entre les deux corps de bâtiments sera implanté pour se mettre en conformité accessibilité PMR et desservira tous les niveaux. Une passerelle sera créée afin de relier les deux bâtiments.<br>La gestion des flux est donc hiérarchisée à savoir :<br>• Accès PMR dans les services se fait depuis l'accueil à l'intérieur du bâtiment.<br>• Pour des manifestations sporadiques, l'accès à la salle des mariages est totalement indépendant. Pour des raisons d'accessibilité PMR, elle est aussi accessible depuis le nouveau Hall d'accueil de la mairie.<br>• Les accès vers l'ensemble des services publics peuvent se faire |

| | |
|---|---|
| | depuis l'accueil<br>néanmoins ils fonctionnent également de manière indépendante.<br>Les toilettes communes PMR sont accessibles sur la façade de l'entrée principale de la mairie depuis l'extérieur.<br>Un R+2 sera construit afin de créer des salles de réunions et accueillir les bureaux de directions.<br>Un parking souterrain est également prévu et sera dédié aux agents communaux. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engagés. |
| Dépenses prévisionnelles | 3 960 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 16

## CRÉATION DE MAISONS DE QUARTIERS

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Créer des maisons de quartiers |
| Action n° | 16 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La commune des Avirons porte une action sociale et territorialisée sur son territoire. Ainsi, afin de renforcer le lien social, promouvoir la culture et augmenter l'implication citoyenne, la municipalité porte l'ambition de construire deux nouvelles maisons de quartiers au Tévelave et à Fond Maurice.<br><br>La commune des Avirons dispose d'un tissu associatif dynamique qui a des besoins de locaux pour leurs activités.<br><br>Véritable soutien aux familles, ces établissements auront pour objet de proposer des services et des activités spécifiques favorisant l'inclusion sociale. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | 2 000 000,00 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024-2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 17

## RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE PAUL HERMANN

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Réhabilitation de l'école Paul Hermann |
| Action n° | 17 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | L'école Paul Herman est composée de 3 Bâtiments. Les bâtiment A et B sont principalement constitués de salles de cours et de locaux administratifs alors que le bâtiment C est dédié à la restauration. Le projet porte sur l'amélioration des performances thermiques et énergétiques des bâtiments A et B.<br><br>En effet, les parois verticales des bâtiments A et B sont actuellement peu protégées et/ou dispose de protection peu efficaces. Aussi, les luminaires existants sont des luminaires à tube fluorescent très énergivores qui dégagent beaucoup de chaleurs. Les salles de classe sont équipées de quelques brasseurs d'air muraux qui sont peu efficace pour assurer le confort thermique des usagers.<br><br>En ce sens, la commune a décidé d'engager des travaux de réhabilitation pour répondre à l'ensemble de ces problématiques.<br>Le projet de réhabilitation va permettre de réduire la consommation énergétique de 11 686kWh/an et de réduire la quantité d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 806 kgCO2/an. |
| Partenaires | ETAT (Fonds Vert et DETR) |
| Dépenses prévisionnelles | 1 373 902 € |
| Plan de financement prévisionnel | Etat Fonds Vert : 314 400,00 € |

| | |
|---|---|
| | ETAT DETR : 400 000,00€<br>Commune : 659 502 160,80 |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcer l'image d'une collectivité engagée dans la transition écologique. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 18

## CREATION D'UNE MAISON DE SANTE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Création d'une maison de santé |
| Action n° | 18 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Privé |
| Description de l'action | Une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est un mode d'exercice collectif et coordonné qui regroupe plusieurs professionnels de santé de premier recours, comme les médecins généralistes, les infirmières, les pharmaciens, les kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les orthophonistes, etc.<br>La structure peut aussi comporter des travailleurs sociaux.<br>L'objectif sur la commune est de mutualiser les professionnels de santé situés au centre-ville dans une même structure avec un matériel récent et moderne, limiter la désertification médicale sur le territoire et soutenir le monde médical avec des aides financières des différents partenaires. |
| Partenaires | L'ARS est un partenaire clé pour la création de ce dispositif sur le territoire. Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 19

## MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE SÉCURITÉ ET D'UN CLSPD

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD |
| Action n° | 19 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Les conventions Petites Villes de Demain peuvent intégrer un volet sécurité. Ces contrats de sécurité permettent d'organiser la sécurité sur le territoire en prenant en compte les problématiques locales et en consolidant les liens entre forces de la gendarmerie et la population.<br><br>Sur la commune des Avirons, le contrat de sécurité est approuvé et en parallèle un travail est cours sur la mise en place du Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance. |
| Partenaires | L'Etat et la gendarmerie accompagneront la commune dans la réalisation de cette action.<br>Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « améliorer l'accessibilité des services au public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Lien renforcé entre les forces de l'ordre et la population avec des nouveaux services à la population disponibles dans la centralité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 20

## ACTIONS DE CONCERTATION CITOYENNE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire |
| Action n° | 20 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Tout au long de la démarche Petites Villes de Demain, la commune s'attache à présenter le projet de territoires aux différents acteurs (aux associations, agriculteurs, acteurs sociaux, acteurs du tourisme…).<br>La commune s'appuie notamment sur la plateforme PURPOZ.<br>En effet, grâce à un partenariat noué avec la start up Cap Collectif, la Banque des Territoires offre un accès gratuit pendant un an à une palette de solutions de participation citoyenne en ligne.<br><br>Appel à projets, débats, consultations, boites à idées, votations, budgets participatifs… Une série d'outils est mise à disposition pour permettre de renforcer le dialogue avec les citoyens et de s'adresser à un public qui n'a pas l'habitude de se rendre aux réunions de concertation classiques. |
| Partenaires | Banque des Territoire via la plateforme Purpoz. ANCT via les marchés d'ingénierie. Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/206 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « imaginer une stratégie de déploiement des grandes fonctions intégrant le caractère multipolaire du territoire » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Faire participer les résidents à la réalisation du projet de territoire pour renforcer la centralité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 21

## CREATION D'UN THÉÂTRE DE PLEIN AIR

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Création d'un théâtre de plein air |
| Action n° | 21 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Mairie des Avirons |
| Description de l'action | La commune dispose depuis 2001 de la salle Georges Brassens, un équipement culturel municipal de 268 places assises destiné à la diffusion et à la création du spectacle vivant.<br>Dès son ouverture, le service culturel de la mairie a souhaité que ce lieu participe à l'accueil et à la diffusion de spectacles professionnels, présente tous les genres artistiques, avec une programmation adaptée à tous les publics, notamment le « jeune public » et la possibilité d'accueillir des artistes en résidence.<br><br>Cette politique culturelle a permis à la salle de rencontrer un vif succès auprès de nombreux publics mais sa capacité d'accueil limitée est devenue un frein à l'ambition de la commune des Avirons de conforter et de développer son offre culturelle (fiche action n°22) et de répondre à la demande accrue de la population.<br><br>La création d'un théâtre de plein-air concrétisera ainsi la volonté de proposer une autre manière de faire spectacle, de sortir des murs, d'offrir une nouvelle plateforme d'expression culturelle, plus accessible, plus attractive pour un nouveau public.<br>La réorganisation spatiale de la ville et de ses espaces publics (fiche action n°4) dont la création d'un poumon vert en centre-ville (fiche action n°3) permettra l'implantation de cet équipement |

| | |
|---|---|
| | sur un espace multifonctionnel.<br>Ce nouvel aménagement deviendra à la fois une extension de la salle Georges Brassens mais également un espace évènementiel à destination de différents publics et différents utilisateurs (Association, Commune, privé…). |
| Partenaires | Porteur du projet : Commune<br>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS…<br>Autres partenaires : Association de quartier, habitants … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études :<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) :<br>- 1 500 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | - A déterminer |
| Calendrier | - Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024<br>- Démarrage des études : second semestre 2024<br>- Démarrage des travaux des le déplacement du collège |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Création d'une identité culturelle forte<br>Pole attractif avec un rayonnement au-delà des limites communales |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 22

## RESTRUCTURER ET MODERNISER L'OFFRE CULTURELLE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Restructurer et moderniser l'offre culturelle (Salle G. Brassens et Médiathèque) |
| Action n° | 22 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La commune dispose en plein centre-ville de deux équipements à vocation culturel majeurs : Une salle de spectacle et une médiathèque. Néanmoins ces deux équipements sont situés en arrière plan du centre-ville et ne sont pas très visible. Aussi, ces deux équipements nécessitent un rafraichissement afin d'offrir aux administrés des équipements de pointes et moderne.<br><br>Le projet de revitalisation du centre-ville prévoir d'ouvrir l'espace et de donner plus de visibilité à ces deux équipements. En lien avec le poumon vert et le théâtre de plein air, la municipalité souhaite créer un véritable pole social et culturelle en plein cœur de sa nouvelle centralité. La boucle de circulation qui sera mise en place avec la création d'un parking souterrain permettra de faciliter l'accès aux équipements.<br><br>Les deux équipements ne communiquent pas et sont aujourd'hui orientés cotés montagne. Dans le cadre du projet de réhabilitation, une attention particulière sera portée sur la recomposition architecturale des bâtis afin de diminuer la consommation énergétique, améliorer la fonctionnalité, l'insertion dans la nouvelle centralité et offrir une vue mer. |
| Partenaires | ETAT / Région / Département / CAF |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 3 500 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / | Non connu |

| | |
|---|---|
| définitif | |
| Calendrier | 2026/2028 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ? |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 23

## CREATION DE 3 CITY-STADES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Création de 3 city-stades |
| Action n° | 23 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Mairie des Avirons |
| Description de l'action | Le projet de revitalisation prévoit la réaffectation du foncier du stade à d'autres usages. Afin conserver une offre sportive extérieure (et de proximité) en complément du gymnase et satisfaire les besoins des écoles du centre-ville, le programme d'aménagement prévoit la création de trois city stade.<br><br>L'objectif étant une diversification de l'offre sportive en permettant sur une même emprise de pratiquer différents types de sport (Basket-Ball, Handball, Volley-Ball, football …).<br><br>Les city-stades seront également un lieu de rencontre pour les habitants du quartier et un point de convergence au cœur de la centralité véritable levier pour favoriser le vivre ensemble.<br><br>Les trois city-stade créés auront respectivement une surface de 320 $m^2$. Deux city stade proposeront du basket-ball, du handball et du football.<br>Un city stade proposera du Volley-ball, du tennis et du badminton |
| Partenaires | Porteur du projet : Commune<br>Partenaires institutionnels : ABF, DEPARTEMENT, DEAL, CIVIS, DRAJES…<br>Autres partenaires : Association sportives, habitants, … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont : |

| | |
|---|---|
| | - Les études : 50 000€ HT<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) : 250 000€ HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2024<br>- DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMESTRE 2024<br>- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES LIVRAISON DU NOUVEAU COLLÈGE<br>- 300 000 € |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Maintenir une offre sportive en centre-ville<br>Diversifier l'offre sportive |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 24

## CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Construction d'un bâtiment administratif |
| Action n° | 24 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La commune des Avirons mène une action sociale forte par le biais de son CCAS. La construction de ce bâtiment en cœur de ville et jouxtant l'actuel CCAS va permettre une extension des locaux qui ne sont plus adaptés.<br><br>Le projet prévoit d'intégrer les locaux de la police municipale. Ainsi, le local occupé actuellement par la police municipale sur la RD11 pourra être remis sur le marché pour conforter le linéaire commercial.<br><br>Le bâtiment proposera des places de stationnement en souterrain afin d'éviter que les employés ne stationne sur la rue. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | 3 000 000,00 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 25

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Mettre en place la convention globale territoriale |
| Action n° | 25 |
| Statut | Validée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune / CAF |
| Description de l'action | La Ville des Avirons fait du domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et personnes âgées une priorité majeure de leurs politiques publiques.<br><br>La Convention Territoriale Globale formalise les orientations stratégiques partagées définies par la collectivité, la CAF et le CIAS pour une durée de cinq ans.<br><br>La convention CTG couvre les domaines suivants :<br>- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse,<br>- L'accompagnement à la parentalité,<br>- L'accès aux droits et aux services,<br>- L'inclusion numérique,<br>- L'animation de la vie sociale,<br>- Le logement et l'amélioration du cadre de vie,<br>- L'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle |
| Partenaires | La CAF, CCAS et le CIAS. Les partenariats sont engagés |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2022/2027 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Poursuivre, encourager et accompagner le développement et l'aménagement des hauts »<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveau service disponible pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible et venant renforcer son attractivité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 26

## OUVERTURE D'UN CENTRE SOCIAL

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Mettre en place un centre social dans le centre ville |
| Action n° | 26 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune / CAF |
| Description de l'action | L'ouverture d'un centre social dans le centre-ville d'une collectivité présente de nombreux avantages et peut jouer un rôle crucial dans le développement et le bien-être de la population locale.<br><br>Le centre social sera situé en centre-ville et facilement accessible pour les résidents de toutes les quartiers, ce qui est essentiel pour favoriser l'inclusion sociale.<br><br>Il s'agit d'un espace de rassemblement pour les habitants de la collectivité. Il favorise la création de liens sociaux, renforce le tissu communautaire et encourage la solidarité entre les résidents de différents quartiers.<br><br>Il permet d'offrir un lieu de rencontre et d'activités pour les personnes âgées, les familles, les jeunes et les nouveaux arrivants peuvent y trouver un environnement accueillant pour se connecter avec d'autres membres de la communauté. |
| Partenaires | La CAF, CCAS et le CIAS.<br>Les partenariats sont engagés. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2022/2027 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Poursuivre, encourager et accompagner le développement et l'aménagement des hauts »<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'ouverture d'un centre social en centre-ville est un investissement dans le bien-être, la cohésion sociale, et le développement global d'une collectivité.<br><br>Il permet de créer un espace où les résidents peuvent se connecter, apprendre, s'entraider et contribuer au progrès de leur communauté. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 27

## RENOVER / PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS SPORITFS DE PROXIMITÉ

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers |
| Action n° | 27 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Privé |
| Description de l'action | La municipalité a engagé les travaux de réhabilitation et ou de construction de tous les plateaux sportifs du territoire.<br><br>Ces travaux ont pour objectif de mettre à neuf les équipements et de proposer de nouvelles installations comme des vestiaires ou des parcours street workout, des gradins et des plateaux sportifs dans tous les quartiers. |
| Partenaires | La Région et l'UE sont des partenaires clés pour la création de cet<br>équipement.<br>Les partenariats sont engagés. |
| Dépenses prévisionnelles | 634 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en<br>valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 28

## CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE AU TÉVELAVE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Construction d'une nouvelle école au Tévelave |
| Action n° | 28 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | L'école primaire publique Marcel Le Guen est située en entrée de bourg du Tévelave. Elle accueille aujourd'hui 238 élèves.<br>L'équipement est vieillissant et n'est plus fonctionnel pour accueillir un effectif aussi important. En ce sens, la commune des Avirons souhaite construire un groupe scolaire comprenant 10 classes, des locaux annexes, un espace de récréation et un service de restauration.<br>Ce projet permettra également de libérer la parcelle en cœur de bourg pour d'autres usages. Etant dans la volonté de faire du Tévelave un village forestier, la municipalité sera attentive à la programmation architecturale du bâti. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | 3 500 000,00 € |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Nouveaux services disponibles pour les habitants mettant en valeur l'offre disponible dans la centralité venant renforcer l'attractivité résidentielle. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 29

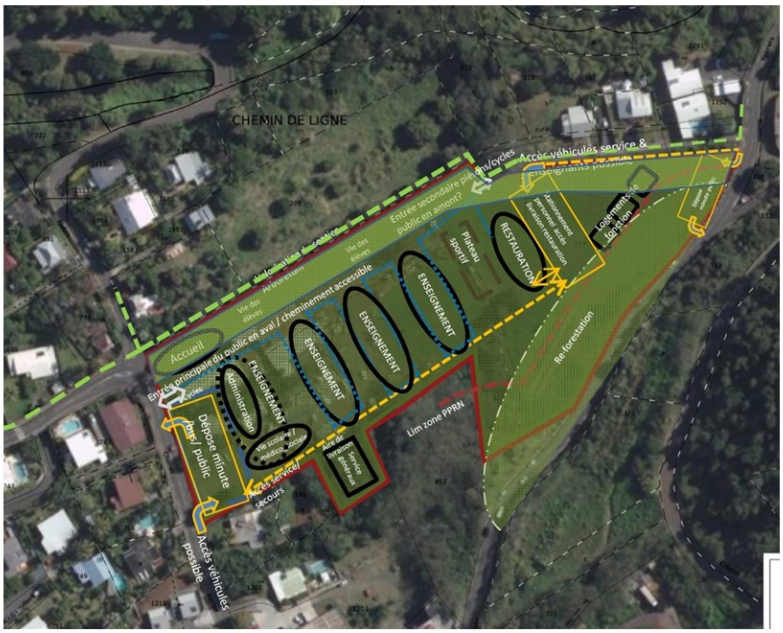
## CONSTRUIRE UN NOUVEAU COLLÈGE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics »* |
| Action nom | Construire un nouveau collège dans le centre-ville |
| Action n° | 29 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Département |
| Description de l'action | Le collège Adrien Cadet situé en cœur de ville n'est plus fonctionnel, vieillissant, exigüe et vétuste. Il ne permet plus de répondre de manière optimale à l'accueil des collégiens. En ce sens, le conseil départemental à prévue la construction d'un nouveau collège, proche du complexe sportif et du lycée afin de répondre à ces différentes problématiques. |
| Partenaires | Europe / Etat / Région/ Département / Commune des Avirons |
| Dépenses prévisionnelles | 20 000 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Département, FEDER, DSID |
| Calendrier | 2026-2028 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 6 « Améliorer l'accessibilité des Services au Public » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Equipement d'intérêt majeur venant confirmer le rôle de centralité du centre-ville |

Annexes

**Le nouveau collège des Avirons**

Intentions urbaines




DIRECTION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion www.cg974.fr

# FICHE ACTION N° 30

## CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Action nom | Création d'une association des acteurs économiques |
| Action n° | 29 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Mairie |
| Description de l'action | Dans le cadre du programme petites villes de demain et de son projet de revitalisation du territoire, la commune des Avirons doit engager des réflexions sur les modalités à mettre en œuvre pour favoriser un développement économique et commercial équilibré.<br><br>Les conclusions du Diagnostic Territorial mené sur la commune montrent qu'il existe un grand nombre d'acteurs économique sur le territoire (1 305 établissements au 1er Janvier 2023 d'après la base SIREN de l'INSEE).<br><br>Il est donc nécessaire pour la commune des Avirons de structurer le tissu économique et de faire une mise en réseau pour faire émerger des initiatives privées aidant à la redynamisation du territoire.<br>- Représenter le monde économique auprès des instances locales ;<br>- Faire vivre le partenariat avec la collectivité et les chambres insulaires ;<br>- Echanger autour de problématiques partagées mais surtout réagir collectivement en faveur du dynamisme économique ;<br>- Etre au contact de ceux qui entreprennent et les accompagner dans leur développement ;<br>- Etre un relais d'information pour les entreprises ; |

| | |
|---|---|
| | - Mettre en place un programme d'actions, d'animations économiques et commerciales ; |
| Partenaires | CIVIS, CCI, CMA |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Amélioration de l'attractivité du centre-ville, mettre en valeur les commerces et l'artisanat, renforcement du lien entre les acteurs économiques, animation commerciale du centre-ville |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 31

## MISE EN PLACE D'UN OUTILS NUMERIQUE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Mise en place d'un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre ville. |
| Action n° | 30 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | En lien avec le manager de commerce, la création d'un outil numérique permettra de regrouper et rendre visible l'offre des commerces, des restaurants, des boutiques, entreprises ou autres services (médecins, pharmacie…) disponibles sur le territoire.<br>L'application devra également proposer différents services : réservations de tables, prise de RDV, commande… |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | 20 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'outil numérique permettra de rendre visible l'offre commerciales et touristique pour renforcer le dynamisme économique et renforcer l'attractivité du centre-ville. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 32

## LA HALLE DES PRODUITS FRAIS

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Ouvrir une halle des métiers de bouche dans le centre-ville |
| Action n° | 31 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | FORT |
| Maître d'ouvrage | CCI |
| Description de l'action | Dans le cadre de la revitalisation commerciale de son centre-ville, la Ville des Avirons a pour ambition d'ouvrir une halle des produits frais en lieu et place de l'ancien local des services techniques.<br><br>Le principe du projet est de répondre aux ambitions de dynamisme que souhaite insuffler la ville par l'ouverture d'une halle couverte, d'accueillir un espace gourmand dédiée aux plus beaux produits à vocation alimentaires du territoire et de participer au développement des circuits courts.<br><br>Situé sur la parcelle cadastré AS 1448 en plein centre-ville, le bâtiment dispose d'une position stratégique. Accessible directement par la Rue du Générale Lambert, celui-ci s'impose comme une véritable porte d'entrée dans le cœur de ville.<br><br>Ce bâtiment s'inscrit dans le prolongement d'un axe structurant allant de la place de la Mairie à la gare routière. |
| Partenaires | CCI |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2024-2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | Offrir aux habitants et usagers du centre-ville un commerce de proximité pour les achats du quotidien.<br>Il n'y actuellement pas de boucherie, d'espaces de ventes de produits locaux, de primeur ou encore de poissonnerie sur la commune. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 33

## KIOSQUES A CARACTERES ECONOMIQUE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Etude d'implantation d'espaces économique le long de la RD11 |
| Action n° | 32 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Soutenant la démarche porte de Parc au Tévelave depuis 2018, la Civis souhaite valoriser l'itinéraire d'accès jusqu'au centre bourg tout en favorisant la découverte des grands sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.<br><br>La volonté d'un développement éco touristique a clairement été exprimée par la commune des Avirons. Elle souhaite favoriser l'implantation d'activités économiques viables tout en permettant la découverte du territoire et la valorisation du patrimoine local.<br><br>À ce titre, quatre espaces ont été identifiés :<br>▪ La parcelle AM 1670 d'une surface d'environ 8 928 m² ;<br>▪ Les parcelles AI 1010 et AI 320 d'une surface d'environ 5 660 m² ;<br>▪ La parcelle AR 540 d'une surface d'environ 46 900 m² ; |
| Partenaires | CIVIS |
| Dépenses prévisionnelles | 50 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Créer un cheminement de découverte du paysage de l'entrée de ville des Avirons jusqu'au Tévelave. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 34

## CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Etude pour la création d'une zone d'activité économique |
| Action n° | 33 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Afin de renforcer son attractivité économique et de répondre aux attentes des entreprises du territoire, la commune des Avirons souhaite réaliser deux Zones d'Activités Economiques.<br><br>Elle a classé deux zones dans le projet de révision du PLU afin d'accueillir ces deux ZAE (voir en annexe) :<br>- Une zone d'environ 3 hectares en AUe<br>- Une zone d'environ 5 hectares en AUe<br><br>Il sera donc nécessaire de déterminer les conditions techniques, juridiques et financières garantissant la réussite de ces opérations.<br><br>L'objectif est donc de définir le programme d'aménagement, le périmètre et le bilan d'aménagement en recettes et dépenses des deux ZAE. Le programme des travaux devra donc être défini avec la mise en place d'un planning pour la réussite de l'opération. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : COMMUNE,CCI, CMA, REGION,DEAL, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, … |
| Dépenses prévisionnel | - 50 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - CIVIS |
| Calendrier | - La réalisation de cette opération de dépendra de la maitrise foncière du projet.<br>- Les études de faisabilité sont en cours pour définir le programme. Une étude de maitrise d'œuvre sera lancée à la suite. |

| | |
|---|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Le développement d'une zone d'activité économique contigu au centre-ville va permettre de ramener des emplois sur la commune, contribuer a la diminution de la dépendance aux flux migratoire vers les communes avoisinantes et inciter à la consommation dans le cœur de ville. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 35

## ETUDE D'IMPLANTATION D'ESPACES DE COWORKING

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Etude d'implantation d'espaces de lieu de travail ou de formations sur le territoire de la CIVIS. |
| Action n° | 34 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Afin d'accompagner et d'encadrer le phénomène du coworking, la CIVIS souhaite la réalisation d'une étude relative à l'implantation de ces espaces.<br><br>Les objectifs sont de déterminer quels espaces de coworking peuvent se développer sur le territoire intercommunal, sous quelle forme et pour quel public.<br><br>Pour ce faire, le prestataire devra réaliser dans un premier temps une étude de marché, qui permettra de définir les besoins et potentiels du territoire, puis, dans un deuxième et dernier temps, élaborer un programme d'implantation de ces espaces, en détaillant leur typologie, leur portage et le modèle économique privilégié. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | 50 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Permettre aux habitants qui le désirent de travailler non loin de leur lieu d'habitation. Resserrement de l'activité économique au niveau des centres-villes et amélioration de l'attractivité des commerces. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 36

## ELABORATION D'UNE CHARTE DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Elaboration d'une charte des devantures et enseignes commerciales |
| Action n° | 35 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La qualité des devantures participe à l'image de votre rue, à la perception globale de la ville et à la qualité du cadre de vie. Une devanture et une enseigne de qualité sont les premiers moyens simples et efficaces de séduire en un clin d'œil les clients, visiteurs ou touristes, et d'inciter le passant à entrer dans un établissement. Proposer une devanture soignée, c'estcontribuer à la qualité du cadre urbain dans l'intérêt général.<br><br>Ainsi, la mise en œuvre d'une charte des devantures et des enseignes à destination des commerçants est un levier important pour répondre aux enjeux cités ci-dessus.<br><br>La charte prendra la forme d'un guide pour les tous les porteurs de projet souhaitant réaliser des travaux d'embellissement de leur façade ou de leur devanture. Elle est un outil d'aide à la conception pour les propriétaires et les commerçants ainsi qu'un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs qui délivrent les autorisations d'urbanisme pour la bonne mise en œuvre des travaux. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : CIVIS,CCI, CMA, REGION,DEAL, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, CAUE, … |

| | |
|---|---|
| Dépenses prévisionnel/définitif | 8 000 € HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Lancement des consultations : Premier semestre 2024<br>- Réalisation de l'étude : Second semestre 2024<br>- Signature de la charte : Début 2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement du linéaire commercial<br>Amélioration du cadre de vie |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 37

## IMPLANTATION D'UNE GALERIE COMMERCIALE ET D'UNE HALLE MULTI USAGES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Implantation d'une galerie commerciale et d'une halle multi usage |
| Action n° | 36 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | MOYEN |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Le site du stade du centre-ville est un atout majeur pour la commune et représente un levier de développement pour le territoire des Avirons par sa situation géographique mais également la taille du foncier.<br><br>Dans l'objectif de renforcer son attractivité notamment en terme économique, le site du stade accueillera une galerie commerciale (1 000 m²) permettant de compléter l'offre commerciale sur les Avirons mais également une halle multifonction (2 000 m²) qui offrira la possibilité d'organiser des manifestations diverses.<br><br>La halle multifonction accueillera également un rooftop offrant ainsi une nouvelle offre de services sur le centre-ville en matière d'activités diurnes et nocturnes (restaurants, animations, etc.) |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : CIVIS,CCI, CMA, REGION, DEAL, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Etudes de Maîtrise d'œuvre et de positionnement économique<br>- Travaux : VRD, Aménagement paysager, Infrastructure et etc.<br>15 000 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Lancement des consultations : Second semestre 2024 |

| | |
|---|---|
| | - Lancement des études : Premier semestre 2025<br>- Début des travaux : Second semestre 2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique<br>Développement de l'offre d'équipement sur le territoire |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 38

## CREER DES MICROARCHITECTURES A VOCATION ECONOMIQUE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Créer Des Microarchitectures A Vocation Economique |
| Action n° | 38 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | MOYEN |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Le déplacement du collège permettra de libérer un foncier stratégique au cœur du centre-ville.<br><br>L'implantation d'un poumon vert sur ce secteur offre la possibilité d'installer des microarchitectures à vocation économique sur le secteur. Ces installations qui accueilleront des activités économiques (snacking, glacier et etc.) offriront une offre unique sur le territoire de la commune.<br><br>Ces installations viendront en complément de la fiche action n°21. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : CIVIS,CCI, CMA, REGION,DEAL, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Etudes de Maîtrise d'œuvre et de positionnement économique<br>- Travaux : VRD, Infrastructure et etc.<br>35 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Conditionné par le déplacement du collège |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |

| | |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique<br>Améliorer le cadre de vie des habitants |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 39

## DEPLACER LA SURFACE COMMERCIALE EXISTANTE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Déplacer la surface commerciale existante |
| Action n° | 39 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | FORT |
| Maître d'ouvrage | Privé |
| Description de l'action | La surface commerciale du centre-ville est un levier important d'attractivité sur le centre-ville. De plus, c'est la seule surface commerciale sur les Avirons. Cependant, elle montre ses limites de part son dimensionnement, son emplacement et son manque de place de stationnement.<br>Le propriétaire souhaite construire une surface commerciale plus grande avec une offre de stationnement adaptée en entrée de ville. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : COMMUNE, CIVIS,CCI, CMA, REGION, DEAL, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, … |
| Dépensesprévisionnel/définitif | // |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | // |
| Calendrier | 2024/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Renforcement de l'attractivité du centre-ville notamment en matière économique |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 40

## FAVORISER L'IMPLANTATION DE RESIDENCES HOTELIERES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Favoriser un développement économique et commercial équilibré »* |
| Action nom | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire |
| Action n° | 41 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Privé |
| Description de l'action | La commune des Avirons comptabilise moins de 1% des capacités d'accueil du département et n'arrive pas à retenir les touristes et visiteurs. Pourtant, le patrimoine naturel, les paysages avec la vue sur la mer et la montagne mais aussi la présence du village du Tevelave donne un charme inconstatable permettant le développement de l'offre en hébergement touristique.<br><br>Aussi, la commune souhaite par le développement de ce type de structure, attirer les touristes et les voyageurs d'affaires, pour stimuler l'économie locale en générant des revenus touristiques, des emplois dans l'industrie de l'hôtellerie, et des dépenses dans les commerces avoisinants.<br><br>Par ailleurs, la gestion d'une résidence hôtelière nécessite du personnel pour l'entretien, la sécurité, la restauration, ce qui créera des opportunités d'emploi estimés entre 100 et 150 selon la taille de la structure, sans compter les emplois indirects pou les futurs fournisseurs et la période de chantier.<br>Aussi, la commune souhaite proposer des évènements culturel et sportif de grande ampleur sur son territoire, l'augmentation du nombre de chambres d'hébergement peut contribuer à soutien l'organisation de ces événements locaux en permettant d'accueillir en masse des participants, contribuant ainsi au succès |

| | |
|---|---|
| | de ces événements et à leur attractivité.<br>Enfin, l'existence d'une résidence hôtelière peut aider à promouvoir la région en tant que destination touristique, attirant ainsi plus de visiteurs et d'investissements. |
| Partenaires | Les partenariats sont à initier. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Préserver, sauvegarder et valoriser le Patrimoine, la Culture et l'Art de vivre du Sud », à travers le pilier «Contribuer à l'équilibre territorial» et le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | L'accueil d'une résidence hôtelière peut stimuler l'économie locale, créer des emplois, augmenter les recettes fiscales, améliorer l'infrastructure, et promouvoir la commune en tant que destination touristique, ce qui profite à la collectivité dans son ensemble et renforce son rôle de centralité. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 41

## CREATION D'UNE BOUCLE DE CIRCULATION AU CŒUR DU CENTRE-VILLE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »* |
| Action nom | Création d'une boucle de circulation au cœur du centre-ville |
| Action n° | 41 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La RD11 traverse le centre-ville des avirons d'Est en Ouest reliant l'Etang-Salé à Saint-Leu. Le centre-ville est dans un profil type de ville rue, laissant une place prépondérante à l'automobile. Cette configuration n'incite pas les habitants à s'arrêter dans le centre-ville et met en péril le tissu commercial présent qui est déjà fortement fragilisé. De plus, cette typologie urbaine combiné à un fort taux d'équipement dans le centre engendre des situations conflictuels et des embouteillages.<br><br>L'objectif de la création de cette boucle de circulation est de :<br>- Pacifier la circulation en centre-ville;<br>- Développer les circulations douces entre les différents quartiers des Avirons ;<br>- Réduire la place de la voiture dans le mode circulation au sein des Avirons ;<br>- Proposer une offre de stationnement cohérente ;<br>- Développer la mobilité piétonne au centre-ville à travers la création de cheminements piétons sécurisés ;<br>- Développer un pôle multimodal dans le centre-ville des Avirons.<br><br>Dans le nouveau plan de circulation, la RD11 sera en sens unique montant de l'église à la poste. Une nouvelle voie de contournement sera créer après le déplacement du collège qui viendra se reporter sur la rue Edouard Sarthe et interconnecté la boucle de circulation, le parking souterrain du centre-ville et la gare routière, pour inciter d'une part à s'arrêter et consommer dans le centre, mais aussi favoriser l'intermodalité. |

| | |
|---|---|
| | Cette configuration permettra également de donner plus de place aux modes doux de déplacements et la végétalisation du centre-ville. |
| Partenaires | Porteur du projet : COMMUNE<br>Partenaires institutionnels : CIVIS, DEAL, DEPARTEMENT<br>Autres partenaires : Commerçants, habitants, CAUE…., |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études :<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS,) :<br>3 900 000 € |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Démarrage des travaux a la livraison du nouveau collège<br>- Lancement des consultations maitrise d'œuvre : premier semestre 2024<br>- Démarrage des études : second semestre 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Fluidifier la circulation<br>Améliorer l'attractivité du centre-ville |
| Annexes | |
| | |

# FICHE ACTION N° 42

## DEFINIR UN PLAN DE MOBILITES/STATIONNEMENT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions»* |
| Action nom | Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la commune |
| Action n° | 42 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Dans le cadre du projet PVD, une réflexion a été portée sur la reconfiguration des déplacements dans l'hyper-centre. Néanmoins, sans une réflexion à l'échelle communale, les orientations prises pour le centre-ville pourraient ne pas être totalement fonctionnelles.<br>Aussi, e plan de mobilités/stationnement devra contribuer à réduire la congestion routière en encourageant des modes de transport alternatifs, tels que la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, tout en régulant le stationnement.<br>Cette initiative doit permettre à la commune d'être plus agréable à vivre en réduisant le bruit et en favorisant des déplacements plus rapides et moins stressants. Cela peut également encourager les habitants à être plus actifs physiquement.<br><br>Aussi, en rendant la commune plus accessible et attrayante, en favorisant les commerces de proximité et en facilitant l'accès aux entreprises locales, le plan de mobilités contribuera au développement économique.<br><br>Enfin, en optimisant l'utilisation de l'espace disponible, en réduisant la pression sur le stationnement en voirie, et en encourageant l'utilisation de parkings en ouvrage, un plan de mobilités permet de mieux gérer l'espace urbain, objectif |

| | |
|---|---|
| | important dans le cadre de l'objectif ZAN. |
| Partenaires | Banque des territoires |
| Dépenses prévisionnelles | 40 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement de la voirie, fluidification du trafic et aménagement d'espace dédiés au stationnement des résidents et des visiteurs du territoire. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 43

## ETUDE DE DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE COVOITURAGE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions»* |
| Action nom | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage |
| Action n° | 43 |
| Statut | Engagée |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | L'étude a pour objet l'élaboration d'un schéma directeur d'aires de covoiturages afin de matérialiser la création de lignes dédiées.<br><br>L'objectif est d'étudier le potentiel de covoiturage, de définir une stratégie de rabattement et d'étudier l'adaptation infrastructures et équipements publics existants nécessaires à l'essor de ce type de déplacement. |
| Partenaires | Accompagnement par l'Etat va le Fond Vert. Les communes et la CIVIS travailleront en partenariat.<br>Ce projet pourra compter des partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. |
| Dépenses prévisionnelles | 150 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | Fond Vert : 120 000 €<br>CIVIS : 30 000 € |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.<br>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « expérimentation des solutions innovantes de covoiturage et d'autopartage » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Diminuer le nombre de voiturages faisant des déplacements domicile – travail, ou les trajets touristiques amélioration du cadre de vie des centres en diminuant le trafic. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 44

## RESTRUCTURER ET MODERNISER LA GARE ROUTIERES EN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions»* |
| Action nom | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges Multimodal |
| Action n° | 44 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | La création d'un pôle d'échange multimodal prévoit une mutation d'un secteur en centre-bourg pour l'accueil des voyageurs, l'aménagement de la voirie et des espaces publics, la création de quais d'attente pour les bus, d'un bâtiment d'environ 600m² sur trois niveaux et ses abords accueillant diverses activités dont l'accueil de l'agence Alterneo ou encore des boutiques valorisant l'artisanat local. |
| Partenaires | Région (FEDER), Département, CIVIS<br>Ce projet pourra compter des partenaires techniques ou financiers à cibler au fur et à mesure de son avancée. |
| Dépenses prévisionnelles | 2 500 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.<br>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Amélioration du cadre de vie par l'aménagement de la voirie, fluidification du trafic et aménagement d'un espace partagé, agence Alternéo et des nouvelles offres de service. Renforcement de l'accessibilité du territoire. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 45

## METTRE EN PLACE DEUX ASCENCEURS URBAINS

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »* |
| Action nom | Mettre en place deux ascenseurs urbains |
| Action n° | 47 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La topographie actuelle du centre-ville des Avirons impact grandement l'accessibilité piétonne entre sa partie haute et sa partie basse. Afin de permettre un accès piéton plus aisé depuis le stade actuel jusqu'à la RD 11, deux ascenseurs urbains doivent être aménagés. Aujourd'hui, il la liaison existante n'offre pas d'accès PMR depuis la gare routière jusqu'à la RD 11, lieu des principaux services et commerces du centre-ville. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : CIVIS,REGION, …<br>Autres partenaires : Association des acteurs économiques, … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont : Études et travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) : 500 000€ |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | A déterminer |
| Calendrier | Lancement des études : 1er semestre 2024<br>démarrage des travaux : 2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés. | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.<br>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 8 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Amélioration des conditions de mobilités douces dans le centre ville favorisant la déambulation. |
| Annexes | |
| | |

# FICHE ACTION N° 46

## CREATION D'UN PARKING EN LIEU ET PLACE DU STADE DE FOOTBALL

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »* |
| Action nom | Création d'un parking en lieu et place du stade de football |
| Action n° | 46 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Mairie des Avirons |
| Description de l'action | Le stationnement constitue aujourd'hui une problématique importante au niveau du Centre-ville des Avirons. Les places situées le long de la RD 11 et à proximité du collège sont fortement occupées avec une faible rotation. Elles sont majoritairement occupées par les personnels des différents services et commerces.<br><br>De plus la modification du sens de circulation va nécessiter de créer des places de parking supplémentaires afin de faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville.<br><br>Ainsi le terrain de football, situé au cœur du centre-ville, constitue un emplacement stratégique pour la création de 400 places de parking environs. |
| Partenaires | Partenaires institutionnels : CIVIS, DEAL, ABF<br>Autres partenaires : Commerçants, habitants, |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études : 150 000€ € HT<br>- Les travaux (VRD, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS,) : 2 400 000€ HT |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - Lancement des consultations pour études : Second Semestre 2024<br>- Démarrage des études : 1er semestre 2025<br>- Démarrage des travaux : second semestre 2026 |
| Lien autres programmes et | Cette action s'inscrit dans : |

| | |
|---|---|
| contrats territorialisés. | - le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.<br>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | • Améliorer l'offre de stationnement<br>• Améliorer l'attractivité du centre-ville et mettre fin au fonctionnement de la ville rue<br>• Pacifier les déplacements au centre-ville<br>• Améliorer l'accessibilité au centre-ville |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 47

## ETUDE DE DÉFINITION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »* |
| Action nom | Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale |
| Action n° | 47 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Un schéma directeur cyclable, ou plan vélo, s'inscrit dans le cadre d'une politique cyclable globale. C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable et de programmer les investissements dans un plan pluriannuel.<br><br>Ce schéma doit permettre de mettre en cohérence avec les pratiques d'aujourd'hui et celles souhaitées demain. Il mettra l'accent sur la pratique du vélo utilitaire (déplacements quotidiens) tout en cherchant les synergies possibles avec des usages loisirs ou touristiques.<br><br>Le schéma directeur cyclable proposera des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, zones apaisées,…), aux besoins en stationnements vélo, en services (vente, réparation, location,…) et à toutes les animations et actions de communication qui peuvent encourager et favoriser la pratique du vélo au quotidien afin d'en faire un mode de déplacement attractif. |
| Partenaires | Banque des territoires.<br>Les partenariats sont à initier. |
| Dépenses prévisionnelles | 35 000 € |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2024 |

| | |
|---|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les nouveaux modes de mobilité.<br>- Le Plan de Mobilité de la CIVIS à travers l'action « hiérarchiser le réseau, renforcer les axes principaux et améliorer la visibilité de l'offre » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Diminuer le nombre de voiturages faisant des déplacements domicile – travail, amélioration du cadre de vie des centres en diminuant le trafic. |
| Annexes | / |

# FICHE ACTION N° 48

## PROPOSER UNE OFFRE DE MOBILITE POUR LES SENIOR

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »* |
| Action nom | Proposer une offre de mobilité pour les séniors |
| Action n° | |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Avec le vieillissement de la population réunionnaise et la construction de résidence pour personnes âgées dans le centre-ville des Avirons, il est impératif de proposer une offre de mobilité pour les séniors afin de faciliter leurs déplacements vers et depuis le centre-ville, les équipements publics, les services et commerces |
| Partenaires | Les partenariats sont à initier. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | Non connu |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Contribuer à l'équilibre territorial»<br>- Le PLH à travers l'objectif « Relancer la production de logements sociaux »<br>- Le CRTE à travers l'orientation 7 « stratégie de déploiement des grandes fonctions » |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | En facilitant la mobilité des seniors dans l'hyper-centre, l'activité commerciale du centre-ville sera renforcée. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 49

## ETUDE DE FAISABILITE TELEPHERIQUE URBAIN

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions»* |
| Action nom | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique |
| Action n° | 49 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Afin d'apporter une réponse durable aux habitants des Avirons sur le volet transport, la commune souhaite porter une réflexion sur la réalisation d'une ligne de téléphérique allant de Bois Blanc (entrée littoral) à Cilaos en passant par centre ville et le Tévelave.<br><br>Ce projet revêt plusieurs avantages :<br>- Offrir un moyen de transport alternatif durable<br>- Réduire la pollution et la congestion automobile<br>- Développer l'attractivité touristique avec la liaison jusqu'à Cilaos<br>- Permettre le désenclavement de Cilaos par une solution innovante et durable<br>- Créer de l'emploi (exploitation et maintenance de l'équipement)<br>Ce projet permettra de rejoindre le Tevelave en 22 minute puis Cilaos en moins de 45min. |
| Partenaires | // |
| Dépenses prévisionnelles | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « Mobilité et Déplacements »<br>- le CRTE à travers l'orientation 5 concernant les mobilités |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Amélioration du cadre de vie par le biais de l'aménagement d'un mode de transport innovant et durable, fluidification du trafic et aménagement d'espace dédiés au stationnement des résidents et des visiteurs du territoire. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 50

## LANCER UN APUI

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Thématiques transversales »* |
| Action nom | Lancer un appel à projets urbains innovants |
| Action n° | 50 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La commune des Avirons dispose de nombreux foncier dans le centre-ville. En ce sens, l'étude urbaine menée dans le cadre de petites villes de demain a donné les grandes orientations quant à la destination de ces sols pour la revitalisation de la commune.<br>La municipalité souhaite lancer un appel à projets sur ces fonciers afin d'impliquer des acteurs privés et créer une dynamique créative pour le centre ville de demain des Avirons. En effet, les appels à projet encouragent l'innovation et la créativité en incitant les parties prenantes à élaborer des solutions nouvelles et novatrices pour répondre aux défis locaux. Cela peut conduire à des projets plus efficaces et plus adaptés aux besoins de la collectivité.<br>Ce type de procédure permet également d'attirer des financements ou des compétences extérieures à la collectivité contribuant à la mise en œuvre de projets ambitieux qui dépassent les capacités financières ou techniques locales. |
| Partenaires | Les partenariats sont à engager. |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le PCAET de la CIVIS<br>- Le projet de territoire |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Ce type d'initiative permet de mettre en avant un territoire à l'échelle nationale. L'innovation territoriale est un fort levier d'attractivité pour un territoire et permet de renforcer le caractère de centralité d'une commune. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 51

## FRANCE VUE SUR MER

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Thématiques transversales »* |
| Action nom | Reconquête du front de mer et apaisement de l'entrée de ville - projet France vue mer |
| Action n° | 51 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | La CIVIS regroupe six communes membres dont la commune des Avirons, ainsi que les communes de L'Etang-Salé, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, de Cilaos et de Petite-Ile.<br><br>Dans le cadre du projet France Vue Sur Mer, financé par le programme national France Relance, la CIVIS souhaite mettre en place une réflexion sur la valorisation de sa longue façade maritime en créant des lieux d'observation et de découverte des grands paysages et des richesses naturelles et patrimoniales de son littoral exceptionnel. L'intercommunalité voudrait innover dans l'exploitation de son linéaire littoral, le valoriser et redynamiser certains des espaces qui le composent.<br><br>Le projet a pour ambition de :<br>• S'approprier les lieux pour proposer des espaces de respiration au service de la population,<br>• Améliorer l'accueil du public, notamment des personnes PMR,<br>• Créer de nouveaux linéaires longitudinaux, transversaux et boucles pédestres,<br>• Créer des espaces d'observation de la faune et de la flore,<br>• Promouvoir l'écomobilité, véritable atout de découverte du territoire,<br>• Etoffer les activités touristiques disponibles dans le Sud,<br>• Être au service du site,<br>• Sensibiliser les visiteurs, usagers aux préoccupations de développement durable et de protection de l'environnement,<br>• Et les sensibiliser aux risques naturels.<br><br>Sur le territoire avironnais, cette action vise à reconquérir la seule interface littorale de la commune, de créer une continuité avec les communes limitrophes, d'offrir une nouvelle porte d'entrée |

| | |
|---|---|
| | qualitative sur les Avirons avec la création d'une boucle pédestre rejoignant la Ravine des Avirons et de pacifier l'accès au littoral.<br><br>*(Les scénarios du projet en annexe.)* |
| Partenaires | Porteur du projet : CIVIS<br>Partenaires institutionnels : COMMUNE DES AVIRONS, COMMUNE DE L'ETANG-SALE, DEAL, CONSERVATOIRE DU LITTORAL, REGION, ONF…<br>Autres partenaires : habitants de la Pointe des Avirons, associations environnementales … |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Les principaux postes de dépenses sont :<br>- Les études :<br>- Les travaux (AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, RENATURATION) : |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - A déterminer |
| Calendrier | - LANCEMENT DES CONSULTATIONS MAITRISE D'ŒUVRE : PREMIER SEMESTRE 2023<br>- DÉMARRAGE DES ÉTUDES : SECOND SEMESTRE 2023<br>- DÉMARRAGE DES TRAVAUX DES 2024 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le PCAET de la CIVIS<br>- Le projet de territoire |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Redonner une image positive et attractive de la commune<br>Offrir un parcours de découverte du territoire qui aurait le centre-ville comme point d'accroche |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 52

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Thématiques transversales »* |
| Action nom | Rénovation énergétique des équipements publics communaux |
| Action n° | 52 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | La municipalité a lancé un vaste programme de relamping et de rénovation énergétique des équipements communaux.<br>L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale et la facture énergétique de la collectivité. |
| Partenaires | Région, Etat |
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>e projet de territoire de la CIVIS à travers le pilier « créer des pôles énergétiques dans le Grand Sud »<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux »<br>- le PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Permettre au territoire d'accéder à l'autonomie énergétique et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition du cirque. |
| Annexes | |
| | |

# FICHE ACTION N° 53

## INSTALLATIONS DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIES

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Thématiques transversales »* |
| Action nom | Etude portant sur l'installation de récupérateurs d'eaux de pluies sur les bâtiments publics |
| Action n° | 55 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Moyen |
| Maître d'ouvrage | Commune |
| Description de l'action | Les récupérateurs d'eau de pluie permettent de prélever et d'utiliser l'eau de pluie pour des besoins non potables, tels que l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries, ou encore le remplissage des fontaines publiques. Cela contribue à la préservation des ressources en eau douce, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse ou aux restrictions d'eau.<br><br>En utilisant l'eau de pluie gratuitement pour les besoins de la collectivité, la commune a pour ambition de réduire sa facture d'eau potable. Cela représente une économie budgétaire significative à long terme.<br><br>Aussi**,** es systèmes de récupération d'eau de pluie peuvent contribuer à la gestion des inondations en stockant temporairement l'eau de pluie, ce qui réduit la pression sur les systèmes d'égout pluvial en cas de fortes précipitations. Cela peut aider à prévenir les débordements et les dégâts matériels.<br><br>Enfin, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux peut servir d'exemple pour les résidents et les entreprises locales. Cela encourage l'adoption de pratiques durables et incite d'autres à investir dans des technologies similaires.<br>.<br>En résumé, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux représente un investissement judicieux pour une collectivité, offrant des avantages environnementaux, financiers et sociaux importants tout en contribuant à une gestion durable de l'eau et à la résilience face aux défis climatiques. |
| Partenaires | Région, Etat |

| | |
|---|---|
| Dépenses prévisionnelles | // |
| Plan de financement prévisionnel | // |
| Calendrier | 2023/2026 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux »<br>- le PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de centralité | Permettre au territoire de mieux gérer ces ressources et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition écologique de la commune. |
| Annexes | |

# FICHE ACTION N° 54

## CRÉATION D'UNE DÉCHETTERIE

| | |
|---|---|
| Orientation stratégique | *« Thématiques transversales »* |
| Action nom | Création d'une déchetterie |
| Action n° | 54 |
| Statut | En projet |
| Niveau de priorité | Fort |
| Maître d'ouvrage | CIVIS |
| Description de l'action | Afin d'améliorer la gestion des différents types de déchets générés par ses habitants (cela inclut les déchets ménagers, les déchets verts, les déchets encombrants, les déchets électroniques, les matériaux recyclables, etc.), la CIVIS en collaboration avec la commune des Avirons prévoit la réalisation d'une déchetterie sur le territoire.<br><br>La déchetterie sera équipée de zones de tri sélectif, ce qui encourage les habitants à recycler davantage en séparant les matériaux recyclables des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Cela contribue à l'atteinte des objectifs de recyclage et de réduction des déchets.<br><br>Ce projet doit permettre de minimiser les risques de décharges sauvages et de pollution de l'environnement en donnant aux habitants un endroit approprié pour se débarrasser de leurs déchets de manière responsable. |
| Partenaires | CIVIS / Commune |
| Dépenses prévisionnel/définitif | Non connu |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Non connu |
| Calendrier | 2024/2025 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Cette action s'inscrit dans :<br>- le CRTE à travers l'orientation 10 « veiller au maintien des grands équilibres environnementaux du territoire pour faire face aux défis environnementaux »<br>- le PCAET |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | Cf Annexe 9 |
| Conséquence sur la fonction de | Permettre au territoire de mieux gérer ces ressources et confirmer le rôle de moteur de la centralité dans la transition |

| | |
|---|---|
| centralité | écologique de la commune. |
| Annexes | |

| ANNEXE 7 : CALENDRIER PREVISIONNEL | | | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 et au delà | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION | **N°** | **ACTIONS** | **PORTEURS** | | | | | | | | | | |
| *Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine* | *1* | Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | Commune | | | | | | | | | | |
| | *2* | Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr Hoareau pour valoriser le patrimoine (Parcelle AS 755) | Commune | | | | | | | | | | |
| | *3* | Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège | Commune | | | | | | | | | | |
| | *4* | Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé sur les parcelles AS 178, 180, 181 et 755, végétaliser les abords de voirie) | Commune | | | | | | | | | | |
| | *5* | Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave (Parcelle AD443) | Département | | | | | | | | | | |
| | *6* | Etude pour réhabiliter et valoriser la le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique | CIVIS | | | | | | | | | | |
| | *7* | Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | Commune | | | | | | | | | | |
| | *8* | Création d'un arboretum d'espèce indigène et endémique dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | Commune | | | | | | | | | | |
| | *9* | Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire | CIVIS | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| *Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat* | *10* | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | Commune | | | | | | | | | | |
| | *11* | Favoriser l'installation de résidences pour personnes âgées | Commune | | | | | | | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *12* | Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | CIVIS | |
| | *13* | Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | Commune /CCAS | |
| | *14* | Mise en place d'un EHPAD | Département | |
| | | | | |
| *Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics* | *15* | Réhabiliter l'hôtel de ville | Commune | |
| | *16* | Créer des maisons de quartiers sur la commune (Fond Maurice / Tévelave) | Commune | |
| | *17* | Réhabilitation de l'école Paul Hermann | Commune | |
| | *18* | Créer une maison de santé | Commune / Privé | |
| | *19* | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | Commune | |
| | *20* | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | Commune | |
| | *21* | Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Commune | |
| | *22* | Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs (Parcelles AS 262, 422 et 537) | Commune | |
| | *23* | Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité dans le centre-ville (Parcelle AS 420) | Commune | |
| | *24* | Construction d'un bâtiment administratif (CCAS + PM AS 1481) | Commune | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *25* | Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | CCAS | |
| | *26* | Mettre en place un centre social dans le centre-ville | CCAS | |
| | *27* | Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | Commune | |
| | *28* | Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | | |
| | *29* | Construire un nouveau collège dans le centre-ville | | |
| | | | | |
| *Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré* | *30* | Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | Commune | |
| | *31* | Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | Commune | |
| | *32* | Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville (Parcelle AS 1448) | Commune / CCI | |
| | *33* | Etude sur la construction des kiosques à caractère économique le long de la RD11 | CIVIS | |
| | *34* | Etudier l'implantation d'une Zone d'Activité Economique / touristique | CIVIS | |
| | *35* | Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | CIVIS | |
| | *36* | Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | Commune | |
| | *37* | Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 38 | Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Commune | |
| | 39 | Déplacer la surface commerciale existante (Parcelle AS 1338) | PRIVE | |
| | 40 | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | PRIVE | |
| | | | | |
| *Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions* | *41* | Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | Commune / Département | |
| | *42* | Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la commune | Commune | |
| | *43* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | CIVIS | |
| | *44* | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges | CIVIS | |
| | *45* | Mettre en place deux ascenseurs urbains | Commune | |
| | *46* | Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune | |
| | *47* | Etude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | Commune | |
| | *48* | Proposer une offre de mobilité pour les séniors | Commune / Département | |
| | *49* | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la | CIVIS | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | commune - Téléphérique | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| *Thématiques transversales* | *50* | Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | Commune | | | | | | | | | | |
| | *51* | Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer) | CIVIS | | | | | | | | | | |
| | *52* | Rénovation énergétique des équipements publics communaux | Commune | | | | | | | | | | |
| | *53* | Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | Commune | | | | | | | | | | |
| | *54* | Créer une déchetterie sur le territoire | CIVIS | | | | | | | | | | |

**ANNEXE 8 - MAQUETTE FINANCIERE**

| AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION | N° | ACTIONS | Maître d'Ouvrage | Montant prévisionnel Total (HT) | Commune | CIVIS | ETAT | REGION | DEPARTEMENT | BDT | AFD | AUTRES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine* | *1* | Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | Commune | 8 000,00 | X | | | | | | | CAUE |
| | *2* | Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr Hoareau pour valoriser le patrimoine | Commune | 600 000,00 | X | | X | | | | | |
| | *3* | Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège | Commune | 3 600 000,00 | X | | | | | | | |
| | *4* | Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé sur les parcelles AS 178, 180, 181 et 755, végétaliser les abords de voirie) | Commune | 1 300 000,00 | X | | Fond Vert 2024 – demande de subvention à 80% | | | | | |
| | *5* | Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave (Parcelle AD443) | Département | à définir | | | | | X | | | |
| | *6* | Etude pour réhabiliter et valoriser la le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique | CIVIS | 50 000,00 | | 50 000,00 | | | | | | |
| | *7* | Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | Commune | 40 000,00 | 80 000,00 | | Fond Vert 2023 : 32 000,00 | | | | | |
| | *8* | Création d'un arboretum d'espèce indigène et endémique dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | Commune | 1 500 000,00 | | | Fond Vert 2024 – demande de subvention à 80% | | | | | |
| | *9* | Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire | CIVIS | 350 000,00 | | 70 000,00 | Fond Vert 2023 : 280 000,00 | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| *Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat* | *10* | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | // | Temps agents | | | | | | | | |
| | *11* | Favoriser l'installation de résidences pour personnes âgées | // | Temps agents | | | | | | | | |
| | *12* | Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | CIVIS | 117 050,00 | | 30 725,00 | 58 525,00 | | | 27 800,00 | | |
| | *13* | Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | Commune /CCAS | 25 000,00 | 5 000,00 | | | | | | | 20 000,00 |
| | *14* | Ouvrir un EHPAD dans le centre-ville | Département | à définir | | | | | X | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| *Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics* | *15* | Réhabiliter l'hôtel de ville | Commune | 3 960 000,00 | X | | | | | | | |
| | *16* | Créer des maisons de quartiers sur la commune (Fond Maurice / Tévelave) | Commune | 2 000 000,00 | X | | | | | | | |
| | *17* | Réhabilitation de l'école Paul hermann | Commune | 1 373 902,00 | 659 502,00 | | Fonds vert 2023 (314 400) + DETR 2023 ( 400 000) 714 400,00 | | | | | |
| | *18* | Créer une maison de santé | Privé | // | | | | | | | | |
| | *19* | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | Commune | Temps agents | | | | | | | | |
| | *20* | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | Commune | Temps agents | | | | | | | | |
| | *21* | Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Commune | 1 500 000,00 | X | | | | | | | |
| | *22* | Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs (Parcelles AS 262, 422 et 537) | Commune | 3 500 000,00 | X | | | | | | | |
| | *23* | Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité dans le centre-ville (Parcelle AS 420) | Commune | 300 000,00 | X | | | | | | | |
| | *24* | Construction d'un bâtiment administratif (CCAS + PM AS 1481) | Commune | 3 000 000,00 | X | | | | | | | |
| | *25* | Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | CCAS | Temps agents | X | | | | | | | |
| | *26* | Mettre en place un centre social dans le centre-ville | CCAS | à définir | X | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *27* | Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | Commune | 634 000,00 | X | | | | | | | |
| | *28* | Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | Commune | 3 500 000,00 | X | | | | | | | |
| | *29* | Construire un nouveau collège dans le centre-ville | Département | 20 000 000,00 | | | | | X | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| *Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré* | *30* | Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | Commune | Temps agent | | | | | | | | |
| | *31* | Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | Commune | 20 000,00 | x | | | | | | | |
| | *32* | Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville (Parcelle AS 1448) | CCI | à définir | | | | | | | | |
| | *33* | Etude pour la construction de kiosques à caractère économique le long de la RD11 | CIVIS | 50 000,00 | | 50 000,00 | | | | | | |
| | *34* | Etude pour l'implantation d'une Zone d'Activité Economique | CIVIS | 50 000,00 | | 50 000,00 | | | | | | |
| | *35* | Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | CIVIS | 50 000,00 | | | | | | X | | |
| | *36* | Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | Commune | 8 000,00 | x | | | | | | | |
| | *37* | Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune / Privé | 15 000 000,00 | X | | | | | | | |
| | 38 | Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Commune | 35 000,00 | X | | | | | | | |
| | 39 | Déplacer la surface commerciale existante (Parcelle AS 1338) | PRIVE | // | | | | | | | | |
| | 40 | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | PRIVE | // | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| *Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions* | *41* | Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | Commune / Département | 3 900 000,00 | X | | | | X | | | |
| | *42* | Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la commune | Commune | 35 000,00 | X | | | | | X | | |
| | *43* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | CIVIS | 150 000,00 | | | Fonds Vert 2023 | | | | | |
| | | | | | | 30 000,00 | 120 000,00 | | | | | |
| | *44* | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges | CIVIS | à définir | | X | | | | | | |
| | *45* | Mettre en place deux ascenseurs urbains | Commune | 500 000,00 | X | | | | | | | |
| | *46* | Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Commune | 2 400 000,00 | X | | | | | | | |
| | *47* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | Commune | 35 000,00 | X | | | | | X | | |
| | *48* | Etudier une offre de mobilité pour les séniors | Commune / Département | à définir | X | | | | | X | | |
| | *49* | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique | CIVIS | à définir | | X | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| *Thématiques transversales* | *50* | Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | Commune | Temps agents | X | | | | | | | |
| | *51* | Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale | Commune | à définir | X | X | | | | | | |
| | *52* | Rénover énergétiquement les équipements publics communaux | Commune | à définir | X | | Fond Vert 2024 – demande de subvention | | | | | |
| | *53* | Déployer de dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | Commune | à définir | X | | | | | | | |
| | *54* | Créer une déchetterie sur le territoire | CIVIS | à définir | | | | | | | | |
| *TOTAL PROJET* | | | | 69 590 952,00 | 744 502,00 | 280 725,00 | 1 204 925,00 | - | - | 27 800,00 | - | 20 000,00 |

Légende :
X : partenaire envisagés ciblé de manière indicative pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet. Les modalités d'intervention resteront à définir.
Ce n'est en aucun cas un engagement formel des partenaires. L'accompagnement est mentionné à un instant T et est susceptible d'évoluer dans les années à venir.

**ANNEXE 8 - MAQUETTE FINANCIERE**

**Fiches actions par phases**

| Fiches actions | Temps 1 : 2023 -2024 | Temps 2 : 2024-2026 | Temps 3 : 2026 - 2028 et au-delà |
|---|---|---|---|
| FA 1: Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | | | |
| FA 7 : Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | | | |
| FA 9 : Etudier le potentiel de renaturation des centres-villes à l'échelle communautaire | | | |
| FA 12 : Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | | | |
| FA 13 : Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | | | |
| FA 17 : Réhabilitation de l'école Paul hermann | | | |
| FA 19 : Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | | | |
| FA 25 : Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | | | |
| FA 29 : Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | | | |
| FA 32 : Etude pour la construction de kiosques à caractère économique le long de la RD11 | | | |
| FA 33 : Etude pour l'implantation d'une Zone d'Activité Economique | | | |
| FA 43 : Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | | | |
| FA 2 : Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr Hoareau pour valoriser le patrimoine | | | |
| FA 4 : Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé sur les parcelles AS 178, 180, 181 et 755, végétaliser les abords de voirie) | | | |
| FA 6 : Etude pour réhabiliter et valoriser la le foncier de la maison blanche au Tévelave d'un point de vue touristique | | | |
| FA 8 : Création d'un arboretum d'espèce indigène et endémique dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | | | |
| FA 16 : Créer des maisons de quartiers sur la commune (Fond Maurice / Tévelave) | | | |
| FA 18 : Créer une maison de santé | | | |
| FA 24 : Construction d'un bâtiment administratif (CCAS + PM AS 1481) | | | |
| FA 26 : Mettre en place un centre social dans le centre-ville | | | |
| FA 27 : Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | | | |
| FA 30 : Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | | | |
| FA 31 : Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville (Parcelle AS 1448) | | | |
| FA 34 : Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | | | |
| FA 35 : Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | | | |
| FA 39 : Déplacer la surface commerciale existante (Parcelle AS 1338) | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| FA 40 : Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | | | |
| FA 42 : Définir un plan de mobilités/stationnement à l'échelle de la commune | | | |
| FA 47 : Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | | | |
| FA 48 : Etudier une offre de mobilité pour les séniors | | | |
| FA 49 : Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique | | | |
| FA 50 : Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | | | |
| FA 51 : Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale | | | |
| FA 54 : Créer une déchetterie sur le territoire | | | |
| FA 3 : Créer un poumon vert dans le centre-ville en lieu et place du collège | | | |
| FA 5 : Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave (Parcelle AD443) | | | |
| FA 14 : Ouvrir un EHPAD dans le centre-ville | | | |
| FA 15 : Réhabiliter l'hôtel de ville | | | |
| FA 21 : Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | | | |
| FA 22 : Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs (Parcelles AS 262, 422 et 537) | | | |
| FA 23 : Créer 3 city-stades afin de conforter l'offre sportive de proximité dans le centre-ville (Parcelle AS 420) | | | |
| FA 28 : Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | | | |
| FA 29 : Construire un nouveau collège dans le centre-ville | | | |
| FA 36 : Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | | | |
| FA 38 : Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | | | |
| FA 41 : Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | | | |
| FA 44 : Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges | | | |
| FA 45 : Mettre en place deux ascenseurs urbains | | | |
| FA 46 : Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade (Parcelle 421) | | | |
| FA 10 : Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | | | |
| FA 11 : Favoriser l'installation de résidences pour personnes âgées | | | |
| FA 20 : Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | | | |
| FA 52 : Rénover énergétiquement les équipements publics communaux | | | |
| FA 53 : Déployer de dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | | | |

**ANNEXE 9 – INDICATEURS DE SUIVI PAR FICHE ACTIONS**

| AXES SECTORIELS - CONVENTION D'ADHESION | N° | ACTIONS | Indicateur 1 (indicateur de suivi) | Périodicité | Indicateur 2 (indicateur d'évaluation) | Source | Unité | Indicateur 3 (indicateur d'évaluation) | Source | Unité | Indicateur 4 (indicateur d'évaluation) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Axe 1 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine* | *1* | Imposer un cahier strict des prescriptions architecturales local au PLU | Lancement de la consultation – concertation – rédaction du cahier des charges | Tous les 6 mois | Evolution du nombre de déclarations préalables déposées en mairie en | Mairie | Nombre/ | Quelle image porte les habitants sur l'architecture des | Enquête auprès des habitants | | |
| | *2* | Réhabiliter l'ancienne Maison du Dr Hoareau pour favoriser l'installation d'une micro-folie et d'un pôle culturel, touristique et artisanal | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme– lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous les 6 mois | Evolution de la fréquentation | Mairie | Nombre /mois | | | | |
| | *3* | Créer un poumon vert dans le centre-ville | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous les 6 mois | Surface végétalisée | Mairie | M² | Evolution de la fréquentation du parc urbain | Mairie | Nombre | |
| | *4* | Renaturer le centre-ville notamment sur les espaces publics (aire de jeux, parc boisé, végétaliser les abords de voirie) | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous les 6 mois | Surface végétalisée | Mairie | M² | Evolution de la fréquentation du parc urbain | Mairie | Nombre | |
| | *5* | Créer la maison de la biodiversité sur le Tévelave) | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous les 6 mois | Evolution de la fréquentation touristique | Départemen t | Nombre/ mois | | | | |
| | *6* | Réhabiliter et valoriser l'écomusée au Tévelave | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous les 6 mois | Evolution de la fréquentation touristique | CIVIS | Nombre/ mois | | | | |
| | *7* | Etudier le concept de village forestier sur le Bourg du Tévelave | Fin de l'étude – Elaboration du concept autour du village forestier | 1 fois par an | Evolution de la fréquentation touristique | Mairie | Nombre/ mois | Avis des habitants sur le concept de village | Commune | Nombre | |
| | *8* | Création d'un arboretum d'espèce indigène et endémique dans le bourg du Tévelave à vocation pédagogique | Fin de l'étude – Elaboration du concept autour du village forestier | 1 fois par an | Nombre d'espèce indigène et endémique préservée et replantée | Mairie | Nombre | Evolution de la fréquentation | Commune | Nombre/mois | |
| | *9* | Etudier le potentiel de renaturation du centre-ville | Fin de l'étude – Elaboration du programme de renaturation | 1 fois par an | Surface végétalisée | CIVIS | M² | Impact direct et indirect de la végatalisation sur les bienfaits écosystémique | Commune/ CIVIS | Nombre | |
| | | | | | | | | | | | |
| *Axe 2 : Proposer une offre attractive et adaptée de l'habitat* | *10* | Développer des nouvelles formes de logements sur le territoire | Etude d'opportunité – définition du projet et des nouvelles typologies de logements – recherche d'investisseurs – travaux – livraison des logements | 1 fois par an | SDP des nouveaux logements crées par typologie | | SDP | Evolution des typologies de logements crées sur la commune | | Nombre | Avis des habitants par rapport à la nouvelle offre de logements proposés sur la |
| | *11* | Favoriser l'installation d'une résidence adaptée pour personnes âgées (AS 525, AS 641) | Etude d'opportunité – définition du projet et des nouvelles typologies de logements – recherche d'investisseurs – travaux – livraison des logements | 1 fois par an | Nombre de personnes âgées bénéficiant de la résidence | | Nombre | Nombre d'emploi crées suite à la mise en service de la résidence | | Nombre | Qualité des services proposés par la résidence pour les personnes |
| | *12* | Mener une étude pré-opérationnelle « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) | Rendu de l'étude pré opérationnelle<br>Formalisation de la convention OPAH | Tous les 6 mois | Nombre de dossiers de subventions validés par l'ANAH | | Nombre | Nombre de logements réhabilités dans le cadre de la convention OPAH (propriétaire occupants/locataire) | | Nombre | Nombre de personnes bénéficiant du point info et conseil de l'OPAH |
| | *13* | Elaborer une charte du bien vieillir en partenariat avec le RFVAA | Lancement de la consultation – concertation – rédaction du cahier des charges | Tous les 6 mois | Evolution du nombre de déclarations préalables déposées en mairie en lien avec les | Mairie | Nombre/ Mois | Quelle image porte les personnes âgées sur l'architecture des bâtiments dans le centre | Enquête auprès des habitants | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *14* | Mise en place d'un EHPAD | Définition du projet - réalisation du plan d'actions - lancement de la démarche | 1 fois par an | Nombre de personnes âgées bénéficiant de la résidence | | Nombre | Nombre d'emploi crées suite à la mise en service de la résidence | | Nombre | Qualité des services proposés par la résidence |
| | | | | | | | | | | | |
| *Axe 3 : Développer et faciliter l'accès aux équipements et aux services publics* | *15* | Réhabiliter l'hôtel de ville (Parcelle AS 82) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | Tous les 6 mois | Nombre de visiteurs | | Moyenne/ mois | Quelle image porte les personnes hébergées sur l'équipement | Enquête qualitative | | |
| | *16* | Créer des maisons de quartiers sur la commune (Fond Maurice /Tévelave) | Fin des travaux - livraison | 1 fois par an | Nombre de personnes utilisant ces équipements rénovés | Mairie | | | | | |
| | *17* | Réhabilitation de l'école Paul hermann | Lancement des études pré-opérationnelles – définition du programme du parc – lancement des études préliminaires et de MOE – concertation et validation – lancement des travaux – réception des travaux | Tous 6 mois | Evolution de la consommation énergétique de l'équipement | Mairie | Kw/an | | | | |
| | *18* | Créer une maison de santé (Parcelle AS 525) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre maximal de professionnels de santé regroupés dans un rayon de 1km² | Evolution de la durée moyenne de l'exercice des professionnels de santé | mois/ an | Evolution des spécialités de soins proposées dans la maison de santé | | 1 fois par an | Evolution du nombre maximal de professionnels de santé regroupés dans un rayon de 1km² |
| | *19* | Mettre en place un contrat de sécurité et un CLSPD | Lancement du diagnostic - réalisation du plan d'actions - convention signée | 1 fois par an | Nombre de COPIL | Mairie | /an | Nombre d'actions mise en place | Commune/gendarmerie | / an | |
| | *20* | Développer les actions de concertation citoyenne sur le territoire | Définition des évènements/réunions/ateliers en lien avec les différents projets de la commune - réalisation | Tous les ans | Nombre d'évènements mis en place | Commune | Nombre | Nombre de personnes participant aux différents actions mises en place | Commune | Nombre | Définition des évènements/réunions/ateliers en lien avec les différents projets de la commune - |
| | *21* | Créer un théâtre de plein air sur la parcelle en lieu et place du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | Tous les 3 mois | Nombre de visiteurs | Mairie | Moyenne/ mois | | | | |
| | *22* | Restructurer et moderniser l'offre culturelle notamment avec la réhabilitation de la salle Georges Brassens, la médiathèque et des extérieurs (Parcelles AS 262, 422 et 537) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | Tous les 3 mois | Nombre de visiteurs | Mairie | Moyenne/ mois | | | | |
| | *23* | Créer 3 city-stades (Parcelle AS 420) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | Tous les 6 mois | Nombre de visiteurs | Mairie | Moyenne/ mois | Quelle image porte les personnes sur l'équipement | Enquête qualitative | | |
| | *24* | Construction d'un bâtiment administratif (CCAS + PM AS 1481) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | Tous les 6 mois | Nombre de visiteurs | Mairie | Moyenne/ mois | Quelle image porte les personnes hébergées sur l'équipement | Enquête qualitative | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *25* | Mettre en place la Convention Territoriale Globale (CTG) | Mise en place du dispositif | 1 fois par an | Nombre de projets réalisés cités dans la convention | Mairie | | | | | |
| | *26* | Mettre en place un centre social dans le centre-ville | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Nombre de visiteurs | CCAS | Moyenne/ mois | Quelle image porte les personnes hébergées sur l'équipement | Enquête qualitative | | |
| | *27* | Rénover / Proposer des équipements sportif de proximité dans les différents quartiers (plateau sportif, mur d'escalade, gradin) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Nombre d'utilisateurs des équipements | Mairie | Moyenne/ mois | Quelle image porte les personnes utilisateurs sur l'équipement | Enquête qualitative | | |
| | *28* | Construire une nouvelle école dans le bourg du Tévelave | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Avis des usagers sur le confort thermique et acoustique des nouveaux locaux | Mairie | Nombre | Economie d'énergie | Commune | Kw/an | |
| | *29* | Construire un nouveau collège dans le centre-ville | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Avis des usagers sur le confort thermique et acoustique des nouveaux locaux | Mairie | Nombre | Quelle image porte les personnes utilisateurs sur l'équipement | Enquête qualitative | | |
| | | | | | | | | | | | |
| *Axe 4 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré* | *30* | Structurer le secteur économique pour concevoir une dynamique commerciale | Mise en place d'une association des acteurs économiques des Avirons | 4 fois par an | Evolution du nombre d'adhérents à l'association | Mairie | /an | Nombre de projet réalisé pour mettre en avant le commerce et l'artisanat | | | |
| | *3* | Mettre en place un outil numérique rendant visible l'offre commerciale et touristique disponible dans le centre-ville | Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - consultation des entreprises - lancement de la création de l'outil numérique | Tous les 6 mois | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Commerçants | /an | Nombre de réservations réalisées sur l'application | /an | | |
| | *32* | Ouvrir une halle des métiers de bouche (alimentaire) dans le centre-ville (Parcelle AS 1448) | Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Commerçants | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |
| | *33* | Construire des kiosques à caractère économique le long de la RD11 | Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Commerçants | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |
| | *34* | Favoriser l'implantation d'une Zone d'Activité Economique | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Commercialisation des terrains viabilisés | CIVIS | Prix/m2 | Nombre d'entreprises installées dans la ZAE | | | |
| | *35* | Etudier le potentiel pour la création d'espace de co-working | Définition du concept / Etablissement du budget/ Recherche du lieu/ Design intérieur du lieu et équipements / Mise en service | Tous les 6 mois | Evolution de la fréquentation du lieu | CIVIS | /mois | Nombre d'entreprise installée dans le lieu de co-working | | | |
| | *36* | Elaborer une charte des devantures et enseignes commerciales | Etudes "stratégie commerciale" - définition d'un programme - consultation des entreprises | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Mairie | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *37* | Implanter une galerie commerciale (R+1) et une halle multi-usage rooftoop (R+2) au cœur du centre-ville en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Mairie | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |
| | 38 | Créer des microarchitectures à vocation économique sur la parcelle du collège (Parcelles AS 98, 404 et 1461) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Commerçants | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |
| | 39 | Déplacer la surface commerciale existante (Parcelle AS 1338) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre de clients dans les commerces des Avirons | Privé | /an | Chiffre d'affaires des commerces | /an | | |
| | 40 | Favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territoire | Rencontrer des promoteurs privés pour favoriser l'implantation de résidences hôtelières sur le territorie | Durée du mandat | Evolution du nombre de chambre à vocation d'hébergement touristique sur la commune | Privé | /mandat | Evolution de la fréquentation des hôtels | /an | Privé | |
| | | | | | | | | | | | |
| *Axe 5 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions* | *41* | Créer une boucle de circulation au cœur du centre-ville avec la requalification de la Rue du Général de Gaulle, de la Rue du Stade, de la Rue Edouard Sartre et de la Rue Henry Enault et piétonniser la Rue Edouard Sartre et une partie de la Rue du Stade | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du trafic et de la congestion automobile dans le centre-ville | Mairie / Département | Evolution de la densité du trafic en heure de pointe et heure creuse | Comptage | Evolution de la fréquentation du centre-ville | | |
| | *42* | Définir un plan de mobilités et de stationnement à l'échelle du centre-ville | Lancement de l'étude - élaboration du plan de circulation- validation et mise en place du nouveau plan de circulation | Tous les 6 mois | Evolution du nombre de places de stationnement dans le centre bourg | Mairie | Evolution de la densité du trafic en heure de pointe et heure | comptage | nombre de véhicules circulant dans le centre-bourg, tous sens confondus en heure de pointe et heure creuse | | |
| | *43* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur de covoiturage et de mobilités douces sur le territoire | Fin de l'étude - Elaboration d'un programme de covoiturage- Identification d'une aire de co-voiturage- Mise en place de la signalétique | 1 fois par an | Evolution du nombre de personnes de la commune inscrites sur Karos pour faire des trajets non réguliers | Karos | /semaine | Nombre de voitures utilisant l'aire de covoiturage par mois ( week-end/ semaine/ vacances) | Comptage sur différentes périodes | | |
| | *44* | Restructurer et moderniser la gare routière en Pôle d'Echanges (Parcelle AS 1173) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution de l'utilisation des transports en communs | CIVIS | /an | Evolution de l'utilisation du vélo à assistance électrique | | | |
| | *45* | Mettre en place deux ascenseurs urbains | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre de personnes utilisant le service | Commue | Moyenne/ mois | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *46* | Créer un parking (R+0) en lieu et place du stade (Parcelle 421) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison - exploitation et maintenance | 1 fois par an | Evolution du nombre de personnes utilisant le service | Commune | Moyenne/ mois | Nombre de voitures utilisant le parking par mois ( week-end/ semaine/ vacances) | Comptage sur différentes périodes | | |
| | *47* | Réaliser une étude de définition d'un schéma directeur vélo à l'échelle communale | Lancement de l'étude - élaboration du plan de vélo- validation et mise en place du nouveau plan de circulation | 1 fois par an | Evolution du nombre de pratiquant du vélo à l'échelle communale | Commune | Moyenne/ mois | Evolution du report modal | Enquête ménage déplacement | | |
| | *48* | Proposer une offre de mobilité pour les séniors | Lancement de l'étude de définition d'une offre de mobilité pour senior | 1 fois par an | Evolution de la fréquentation du mode de transport | Commune / CCAS | Moyenne/ mois | Enquête auprès des usagers sur le mode de transport proposé | Nombre | | |
| | *49* | Lancer une étude de faisabilité pour développer de nouvelles mobilités sur la commune - Téléphérique | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison | 1 fois par an | Nombre de mètre linéaire de transport par câble crée | CIVIS | | Evolution de la fréquentation de l'équipement | Nombre/mois | | |
| | | | | | | | | | | | |
| *Thématiques transversales* | *50* | Lancer un appel à projet urbains innovants (APUI) pour la redynamisation commerciale du centre-ville | Lancement de l'appel à projet – analyse des offres reçues - | 1 fois | Nombre de candidature reçu | Commune | Nombre | | | | |
| | *51* | Reconquérir le front de Mer et apaiser l'entrée de ville littorale (France Vue sur Mer) | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison | 1 fois par an | Evolution de la fréquentation du site | Commune | Moyenne/ mois | | | | |
| | 52 | Rénover énergétiquement les équipements publics communaux | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison | Durée du mandat | Evolution de l'économie d'énergie | Commune | KW/an | | | | |
| | 53 | Déployer des dispositifs de récupérations des eaux de pluie sur les équipements publics | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison | Durée du mandat | Evolution de la consommation d'eau potable | Commune | M3/an | | | | |
| | 54 | Créer une déchetterie sur le territoire | Lancement des études de faisabilité - définition du projet - réalisation des plans - demande d'autorisation administrative d'urbanisme - lancement des travaux - livraison | 1 fois par an | Volume de déchets | CIVIS | M3/an/habitant | Fréquentation du site | Nombre/an | | |